MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 12 mars 2003, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Barbara Cramer, MM. Sacha Ding, Jean-Marc Froidevaux, Mme Monique Guignard, M. François Henry, Mme Vanessa Ischi Kaplan, M. Bernard Lescaze, Mmes Annina Pfund, Bérengère Rosset* et *M. Guy Savary.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger,* maire, *M. Christian Ferrazino,* vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade* et *Manuel Tornare,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars et mercredi 12 mars 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Le Conseil administratif a discuté au cours de plusieurs séances de la venue des manifestants lors de la rencontre dite «du G8». Suite à la motion M-350 que vous avez votée hier soir, il en a encore délibéré ce matin et il a décidé la création d'un groupe de travail de l'administration municipale, composé des différents services concernés. Le responsable que nous avons désigné travaillera sur les questions d'hébergement, les questions sanitaires ainsi que les lieux et salles de réunion destinés à ces organisations.

Par ailleurs, nous avons décidé d'écrire au Conseil d'Etat pour attirer son attention, à l'Association des communes genevoises, à un certain nombre de communes bordant le lac, ainsi qu'aux communes françaises voisines. A midi, nous avons rencontré le maire de Saint-Julien avec lequel nous avons déjà abordé la question. En l'occurrence, le maire de Saint-Julien a eu la même idée, étant donné que sa commune est située sur le réseau autoroutier reliant l'Italie et le nord de la France. Voilà donc qui répond à votre demande et à la motion d'hier soir. Grâce à ce groupe de travail, nous allons faire en sorte de bien accueillir les manifestants.

J'ai une deuxième communication: il s'agit d'une lettre du Département fédéral des affaires étrangères, qui a été adressée au chancelier de la République et canton de Genève, M. Hensler, et qui est signée par la conseillère fédérale Mme Calmy-Rey. Je vous la lis:

«Je vous remercie de votre lettre du 28 janvier 2003 adressée à la Chancelière de la Confédération, Mme Annemarie Huber-Hotz, avec laquelle vous nous faites parvenir la résolution R-53 «Pour mettre fin aux velléités de conflit en Irak» du Conseil municipal de la ville de Genève, du 14 janvier 2003, qui exige l'intervention auprès du Conseil fédéral pour qu'il mette en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir la guerre, en particulier en intervenant en faveur de la paix dans le cadre de l'ONU.

»Je prends très au sérieux votre préoccupation quant à la situation en Irak et souhaiterais vous assurer que la Suisse ne ménage aucun effort pour qu'il ne soit pas fait usage de la force militaire. Certes, la Suisse est consciente de la menace que représente la prolifération d'armes de destruction massive. Mais les conséquences potentiellement dramatiques d'un conflit sur les populations civiles exigent que tous les moyens pacifiques soient mis en œuvre afin d'éviter une telle issue. La Suisse s'est employée sans relâche à cet égard. Elle a apporté un soutien décidé à la mission d'inspection des Nations Unies en Irak. Elle œuvre avec détermination pour que cette mission dispose des ressources et du temps additionnels nécessaires pour mener sa tâche à terme.

»Il est évident que le succès de la mission d'inspection dépend de la pleine coopération du gouvernement irakien telle que demandée par la résolution 1441 du Conseil de sécurité. S'il s'avère, le moment venu, que cette coopération demeure nettement insuffisante et que le recours à la force ne peut plus être évité, il serait essentiel pour la Suisse qu'un tel recours à la force se fonde sur une résolution du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans un tel cas, la Suisse a rappelé, dans toutes ses prises de position, l'obligation inconditionnelle de tous les belligérants de se conformer sans aucune réserve au droit international humanitaire, tout particulièrement aux Conventions de Genève. Comme vous le savez, le droit international humanitaire postule une claire distinction entre combattants et non-combattants dans la conduite des hostilités. Il requiert également l'application du principe de proportionnalité dans l'utilisation de la force.

»Je n'ai pas manqué, comme l'a fait également sur mes instructions le représentant de la Suisse à l'ONU, de rappeler cette position dans tous mes contacts avec des interlocuteurs étrangers, à commencer par le Secrétaire d'Etat américain Powell lors de notre rencontre dans le cadre du Forum de Davos.

»Fidèle à sa tradition, la Suisse insiste également sur le fait que tout soit préparé pour que, en cas de conflit, une assistance humanitaire rapide puisse être mise en place, afin de porter secours aux populations civiles. C'est dans cet esprit que mon département a organisé, les 15 et 16 février dernier, une réunion à Genève regroupant les Etats riverains de l'Irak, les pays donateurs et les organisations humanitaires multilatérales ou non gouvernementales. Cette réunion a mis en exergue le besoin indispensable de coordination en la matière, étant entendu que l'ONU aura un rôle essentiel à jouer. La Suisse poursuivra ses efforts en même temps qu'elle s'est préparée à apporter, le cas échéant, une contribution à l'aide internationale conforme à ses moyens.

»Soyez assuré que la Suisse continue à œuvrer sans relâche en vue d'un règlement pacifique de la crise et qu'elle reste disponible pour tout nouvel effort au service de la paix.»

Suivent les salutations et la signature de Mme Calmy-Rey. *(Applaudissements.)*

Au nom du Conseil administratif, j'ai une autre communication à vous faire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au mois de juin 2002, les anciens présidents du Conseil municipal se sont adressés à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance des communes, pour le prier de déclarer nulle et non avenue la nomination du secrétaire administratif du Conseil municipal en s'appuyant sur le règlement du Conseil municipal.

Au cours de la séance du 25 juin 2002, le Conseil administratif avait été accusé par certains conseillers municipaux d'avoir violé le règlement et bafoué la loi sur l'administration des communes, dite «LAC». Certain de son bon droit, le Conseil administratif est resté serein et n'a pas répondu aux attaques déplacées dont il était la cible. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a approuvé la position du Conseil administratif. Il va de soi qu'il n'y a eu aucune violation du règlement.

La LAC prévoit même que le Conseil administratif dispose de la «compétence exclusive», je cite, de nommer le personnel de l'administration municipale, de fixer son salaire, de le contrôler et même de le révoquer, conformément au statut du personnel. Le règlement du Conseil municipal stipule quant à lui, je cite, que «le bureau est chargé de proposer au Conseil administratif la nomination, au sein de l'administration municipale, du secrétaire administratif du Conseil municipal». Cette disposition réglementaire ne peut cependant déroger à la loi. On peut déduire de cela que le bureau doit être consulté par le Conseil administratif avant qu'il ne procède à une nomination, ce qui a été fait en bonne et due forme.

Voilà la leçon que l'on peut tirer de ce dossier qui est donc clos. Avant de brandir auprès du Conseil administratif des règlements et lois dont ils ne maîtrisent manifestement pas le sens, les recourants auraient dû se documenter. Précisons que le dossier a été archivé par le Conseil d'Etat.

Enfin, une dernière communication: depuis le retour du team Alinghi, nous avons eu de nombreuses discussions avec ses membres. Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil administratif a décidé de décerner, à une date qui doit encore être fixée, la médaille «Genève reconnaissante» au team Alinghi et à la Société nautique. C'est cette dernière qui sera dépositaire de cette médaille. Voilà donc le résultat de nos discussions avec le team Alinghi et la Société nautique. *(Applaudissements.)*

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que, d'entente avec les chefs de groupe, une séance supplémentaire du Conseil municipal a été agendée le lundi 28 avril.

On m'a signalé que les conseillères et conseillers municipaux qui interviennent devraient s'abstenir de toucher leur micro dès qu'il est allumé, faute de quoi les micros émettent des bruits désagréables pour les téléspectateurs qui nous regardent.

3. Questions orales.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. M. Bernard Lescaze a posé une question hier, alors que je n'étais pas présent. Je m'en excuse, j'étais souffrant, j'avais attrapé une grippe qui court actuellement dans la République… Sa question portait sur l'occupation des salles de spectacle par des classes d'élèves et le nombre de places qui restaient disponibles pour les spectateurs ordinaires. J'ai bien compris sa préoccupation et je ne peux bien sûr pas conseiller à M. Lescaze de retourner à l'école pour avoir des places au Grütli! En l'occurrence, il a posé sa question alors que je n'étais pas là et lui n'est pas là pour la réponse… Je me propose donc d'attendre et de donner ma réponse lors d'une séance où il sera présent, car sinon cela ne sert à rien, c'est un chassé-croisé inutile.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai deux réponses à donner, la première à Mme Ecuvillon, qui s'interrogeait à propos des travaux effectués au Palais Eynard et qui nous demandait quelques précisions à ce sujet, notamment en ce qui concerne les vitrages et leur coût. Permettez-moi d'abord de répondre sur la raison des travaux, puis je vous donnerai une petite information sur leur coût.

Les vitrages qui ont été posés l'ont été effectivement pour des raisons de sécurité. Vous vous souviendrez qu'il n'y a pas si longtemps un cocktail Molotov avait été lancé dans une porte-fenêtre d'un des salons du Palais Eynard. Un début d'incendie avait pris sur le parquet, sans faire trop de dégâts heureusement, puisque les pompiers avaient pu rapidement maîtriser le sinistre. D'autre part, nous avons constaté que, depuis plus d'une année, le bâtiment est l'objet d'un certain nombre de déprédations, principalement sur les vitrages du rez-de-chaussée, dans la cour Saint-Léger et sur l'aile Calabri.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre, il ne s'agit pas du tout d'exagérer par rapport aux exigences de sécurité, mais nous avons la préoccupation de protéger un patrimoine d'une qualité non contestable. En l'occurrence, la mise en place de ces verres a fait l'objet d'une étude approfondie, tant au niveau technique que du point de vue de la conservation du patrimoine, et je m'empresse de dire que ces travaux ont obtenu l'aval de notre conservateur en protection du patrimoine, j'ai nommé M. Beuchat.

Quant au montant de cette réalisation, puisque c'est une des préoccupations que vous avez exprimées, je vous donne le chiffre qui m'a été communiqué, à savoir 14 400 francs.

Vous savez, Madame Ecuvillon, que certains nous reprochent d'en faire trop au niveau des travaux de sécurité et de sombrer dans une sorte de dérive sécuri-

taire. D'autres disent que nous n'en faisons pas assez, que nous sommes insouciants, voire incompétents. J'ai le plaisir de vous dire – et c'est le seul reproche que vous pourriez peut-être nous faire – qu'en fait nous sommes au centre… *(exclamations et rires)* … au centre de ces deux attitudes. Etre au centre, ce n'est pas se croiser les bras et ne rien faire, bien sûr, mais c'est prendre un certain nombre de mesures et ce que nous avons fait pour le Palais Eynard, nous le faisons pour d'autres bâtiments, particulièrement ceux qui abritent des collections culturelles de grande valeur. Nous prenons des mesures presque chaque semaine – Alain Vaissade travaille d'ailleurs de près sur ces dossiers avec nous – pour préserver de manière optimale, toujours sans sombrer dans une dérive sécuritaire, un patrimoine dont nous sommes fiers. Voilà la réponse que je souhaitais vous donner.

Une autre question m'a été posée par M. Coste, qui concernait la poussière des zones bleues dans le quartier de Cluse-Roseraie. Depuis 1988, vous savez que le Canton, en accord avec la Ville, respectivement le Conseil municipal, souhaite instaurer des zones bleues dans les quartiers pour permettre aux habitants de garer leur voiture et aux visiteurs de stationner nonante minutes. En l'occurrence, il nous a fallu faire vite. Nous n'avions pas les crédits et nous sommes intervenus dans le cadre du budget. Comme nous n'avions pas beaucoup d'argent au budget, nous avons dû mettre une peinture bleue par-dessus la peinture blanche. Il n'est pas besoin d'être grand technicien pour savoir qu'au bout d'un moment le bleu s'en va et qu'il reste le blanc…

En avril 2002, le Conseil municipal a voté la proposition PR-98 et un crédit de 2 millions pour gratter le bleu et le blanc et remettre deux couches de bleu… Excusez-moi de devoir donner ces précisions techniques, je ne sais pas si elles sont d'un grand intérêt, mais enfin c'est la question que vous m'avez posée et j'y réponds, Monsieur Coste. Aujourd'hui, nous avons donc les moyens, suite au crédit que vous avez voté, d'appliquer une nouvelle peinture bleue qui pourra durer dix ans, alors que, lorsqu'on rajoute une couche bleue sur une couche blanche, la durée de vie de cette peinture est grosso modo d'une année. Voilà, je ne voulais pas vous laisser dans le bleu… *(Rires.)* J'espère vous avoir répondu clairement.

M. André Hediger, maire. Hier, M. Gallet a demandé que le Conseil administratif examine la possibilité d'octroyer à Mme Ingrid Bettencourt la citoyenneté d'honneur de Genève. Après examen de cette question, je vous informe que seul le Grand Conseil peut octroyer la citoyenneté d'honneur de Genève. Nous avons donc décidé d'écrire au président du Grand Conseil pour qu'il mette, de manière urgente, cette question à l'ordre du jour; le Grand Conseil se déterminera donc sur préavis favorable de votre Conseil et du Conseil administratif.

4. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler, Alain Dupraz, Jacques Mino et Marc Dalphin: «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-351)[1].

Mme Sandrine Salerno (S). Concernant l'urgence, je serai très brève. De l'avis des signataires, c'est un sujet important et il est urgent que nous le traitions dans cette législature-ci. A l'origine, le projet d'arrêté PA-449 avait été renvoyé en commission en mai 1999; il en est sorti et a été voté par ce plénum en novembre 2001, et nous avons récemment eu connaissance du travail qui a été fait relatif à l'audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale. Il nous semble important, intéressant et urgent que nous traitions ce soir cette motion et que nous obtenions, au cours de cette législature encore, les réponses que nous avons posées dans cette motion urgente, qui nous semblent être des questions à la fois simples et pertinentes, concernant des éléments qui nous manquent pour comprendre exactement le document que nous avons reçu.

Pour mener une réflexion cohérente, sur une législature, concernant un objet qui nous est particulièrement cher, à savoir la Gérance immobilière municipale et, plus largement, la politique du logement social menée en Ville de Genève, nous vous demandons ce soir de voter l'urgence, afin de pouvoir faire un travail consciencieux et «de boucler la boucle» que nous avions ouverte en 1999.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (1 opposition libérale et abstention des libéraux et des radicaux).

5. Motion de Mmes Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler, Alain Dupraz, Jacques Mino et Marc Dalphin: «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-351)[2].

PROJET DE MOTION

Rappelant les termes de l'arrêté PA-449, voté par le Conseil municipal le 3 novembre 2001, qui débloquait 200 000 francs afin que le Conseil administratif

[1] Annoncée, 5233.
[2] Urgence acceptée, 5399.

fasse procéder, d'une part, à un audit approfondi de la GIM et, d'autre part, à une évaluation de type participatif (prise en compte du jugement des membres de la commission des finances ainsi que de l'Association des locataires de la GIM);

considérant que le Conseil administratif s'est contenté de concrétiser la proposition de faire procéder à un audit de fonctionnement et n'a pas jugé opportun de faire procéder parallèlement, comme le stipulait l'arrêté PA-449, à une évaluation de la politique sociale du logement menée par la GIM;

soulignant que le document rendu public ne permet pas au lecteur de comprendre quelle a été la méthodologie suivie par le mandataire, sur quelles données s'appuient les analyses effectuées, sur quels critères reposent les jugements émis et constatant donc qu'en l'état le document ne semble pas répondre aux normes de qualité, de rigueur et de transparence que l'on est en droit d'attendre de la part des professionnels de l'évaluation et de l'analyse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de lui fournir l'ensemble des documents relatifs à l'appel d'offres (cahier des charges initial, liste des offres reçues, y compris leur prix, analyse comparative des offres) et au choix du mandataire retenu;
– de l'informer de manière complète et exhaustive sur les critères qui ont permis le choix du mandataire en comparaison avec les autres offres disponibles, ainsi que sur le cahier des charges final et les autres conditions du mandat;
– de lui expliquer comment le mandataire a été suivi par le commanditaire et si le commanditaire a eu l'occasion de consulter un projet de rapport avant sa publication dans les médias;
– d'indiquer s'il estime que le travail du mandataire correspond au cahier des charges et comment il se situe par rapport à la méthode et aux conclusions;
– de préciser s'il entend faire procéder, comme prévu dans le projet d'arrêté PA-449, à l'évaluation de la politique générale suivie par la GIM.

Le président. Je donne la parole à l'un des motionnaires pour développer cette motion… Personne ne demande la parole… Ah, Madame Salerno! *(Exclamations.)*

Mme Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, j'avais cru comprendre que nous traiterions la motion dans la deuxième partie de notre soirée, c'est pourquoi je ne m'étais pas ruée sur le petit bouton micro… Il est clair que, vu que nous venons de voter l'urgence, il faut quand même argumenter le pourquoi de ce texte.

Nous avons toutes et tous reçu le document relatif à l'audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM). Pour notre part, nous l'avons lu de manière attentive et certains renseignements, qui nous paraissent primordiaux, notamment les renseignements relatifs à la méthodologie, au fait de savoir comment on a travaillé sur ce rapport, manquent visiblement. Dans le rapport volumineux qui nous a été remis, une page et demie relate, de manière très lacunaire, très imparfaite, en tout cas fort insatisfaisante pour nous, conseillères et conseillers municipaux, la façon dont on a travaillé sur cet audit de fonctionnement. C'est donc un des premiers motifs qui a légitimé le dépôt de cette motion: il s'agit notamment d'obtenir des éclaircissements de la part du Conseil administratif et plus particulièrement du commanditaire, M. Pierre Muller.

Nous voulons savoir comment a été fait l'appel d'offres, obtenir une série de documents qui nous permettraient de mieux comprendre pourquoi on a choisi cette entreprise-là, quelles ont été les lignes directrices qui lui ont été données, comment on a suivi le travail qui a été effectué, tous renseignements qui, somme toute, vont permettre aux lecteurs, aux conseillères et conseillers municipaux qui auront à traiter cet objet de mieux comprendre le fil conducteur de cette étude. En effet, à la lire comme cela, sans documents qui nous expliquent comment on arrive aux jugements de valeur qui sont portés – ce soir, je m'abstiendrai de tout commentaire sur ces jugements de valeur – certaines phrases, certains constats, certaines propositions, certaines conclusions émises par le bureau privé qui a été mandaté nous semblent ne pas reposer sur une construction très logique. Alors, peut-être des explications ont-elles été données, peut-être des annexes ont-elles été remises au Conseil administratif, mais, pour notre part, nous ne les avons pas eues et cela nous empêche de bien comprendre comment on est arrivé à ces résultats.

Je souhaiterais développer un deuxième point. Lorsque nous avons voté le projet d'arrêté PA-449 et que nous avons débloqué la somme de 200 000 francs à l'adresse du Conseil administratif, nous lui demandions d'effectuer un audit de fonctionnement de la GIM – cela nous semblait nécessaire, il y avait eu de nombreux débats politiques sur la Gérance immobilière municipale, des motions, des pétitions avaient été déposées – mais, en plus, nous demandions que 25% du crédit soit affecté à une évaluation de la politique sociale du logement menée par la Ville. En l'occurrence, c'est un point important, puisqu'il revient chaque fois que nous discutons de la Gérance immobilière municipale. La politique du logement est sans doute vue différemment selon que l'on appartienne à l'Alternative ou à l'Entente, mais nous, Alternative, n'avons eu de cesse de souhaiter que la Gérance immobilière municipale favorise la mixité du logement en ville et qu'elle soit une gérance de type social. Or cette évaluation n'a pas été faite, nous le savons, M. Muller nous l'a dit lors d'une des séances du Conseil municipal,

mais en plus je ne crois pas que l'on ait rédigé un mandat, procédé à un appel d'offres ou même commencé à chercher de potentiels mandataires qui pourraient effectuer une telle évaluation.

En l'occurrence, si nous, politiques, devons nous exprimer sur la Gérance immobilière municipale, il nous faut deux instruments pour le faire de manière consciencieuse et pertinente. Le premier est l'audit de fonctionnement. En l'état, le document qui nous a été remis, je l'ai dit, est totalement insatisfaisant, parce qu'il ne dit pas comment le mandataire a travaillé et c'est là, à mon sens, une faute du commanditaire. Le deuxième instrument est une évaluation de la politique publique menée en matière de logement par la Ville de Genève. Si nous n'avons qu'un instrument, nous ne pourrons faire que la moitié du travail, ce qui est totalement insatisfaisant.

J'avoue que nous aurions besoin d'éclaircissements. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas ouvert un appel d'offres pour une évaluation? Est-ce qu'il n'a pas jugé cela opportun, est-ce qu'il l'a fait et que nous ne l'avons pas su? Ce sont des renseignements que nous n'avons pas et qui ont motivé le dépôt de cette motion… *(Brouhaha.)*

Le président. Je prie M. Ducret, Mme Bobillier, Mme Ecuvillon, Mme Rys de faire silence! Monsieur Queloz, Monsieur Pattaroni, s'il vous plaît!

Mme Sandrine Salerno. Je remercie toutes les personnes qui étaient debout d'avoir arrêté de parler, cela va me permettre de terminer mon intervention! Ce que je soulignais, avant d'être envahie par un brouhaha assourdissant… *(Commentaires.)* Moi, j'ai tout mon temps aujourd'hui!

Je disais donc que, pour travailler de manière efficace et pertinente, il nous fallait deux instruments. C'est dans ce sens-là que le Conseil municipal avait voté le projet d'arrêté PA-449, qui demandait à la fois un audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale et une évaluation. L'évaluation n'a pas été faite et nous souhaitons qu'elle le soit, faute de quoi nous ne pourrons pas porter un jugement politique qui soit cohérent. En outre, comme je l'ai dit, nous souhaitons savoir comment a été mandatée l'entreprise qui a procédé à l'audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale.

Je ferai une dernière remarque et ensuite je laisserai la parole aux personnes qui se sont inscrites. C'est une remarque toute personnelle, mais je pense que les commissaires de la commission des finances me rejoindront dans mon analyse: quand nous avons traité la motion M-195, relative à la pratique de l'évaluation des politiques publiques et dont la rapporteure était Mme Ducret, nous nous

sommes rendu compte, en commission des finances, que la pratique de procéder à des évaluations de politiques publiques n'était de loin pas commune dans la municipalité. Lorsque nous avons auditionné le Conseil administratif sur ce sujet, sur les intentions qu'il pourrait avoir de faire procéder à des évaluations de politiques publiques, nous avons ressenti un grand vide: visiblement, les magistrats auditionnés n'avaient que peu d'intérêt pour cette thématique ou alors assez peu de connaissances en la matière, ce qui ne leur permettait pas vraiment de répondre de manière pertinente. Après avoir lu le rapport de l'audit de fonctionnement de la GIM, j'avoue que j'ai pensé à cette motion M-195 sur l'évaluation des politiques publiques. Même si une évaluation n'est pas un audit de fonctionnement, il y a des principes de travail qui sont similaires, notamment la façon de procéder à l'appel d'offres, de désigner un mandataire, de suivre le travail qu'il fait et surtout, lorsque ce travail ne satisfait pas le magistrat ou le commanditaire, il convient d'avoir la vivacité de réagir.

En l'occurrence, M. Pierre Muller aurait dû faire ce qu'on appelle un contre-rapport, à savoir fournir au Conseil municipal le résultat du travail fait par l'entreprise mandatée, mais en plus dire politiquement, dans un document, pourquoi il était contre ce résultat, au lieu de le dire un peu à la sauvette – vous excuserez ce terme qui n'est pas très heureux – cinq minutes avant une séance du Conseil municipal. Tout cela pour dire, et je finirai là, qu'il y a visiblement un manque de pratique, de connaissances de la part de l'exécutif et que c'est regrettable.

Peut-être que notre attente sera comblée lorsque nous recevrons les annexes, lorsque nous verrons comment a travaillé, comment a été suivie et contrôlée l'entreprise privée mandatée pour faire l'audit de fonctionnement, mais en l'état, par rapport au document que nous avons reçu et par rapport à la somme dépensée par notre collectivité publique, nous sommes, en tout cas pour ce qui est du groupe socialiste, particulièrement déçus, voire atterrés par les résultats de cet audit.

M. Marc Dalphin (Ve). Le titre de l'audit de la GIM: «Réponses aux questions du Conseil municipal», semblait intéressant. Après lecture, il s'est révélé que le contenu du rapport n'était pas à la hauteur de ce que promettait le titre. Pour mériter d'être pris en considération par le Conseil municipal, un rapport ne doit-il pas être pertinent, crédible, ne doit-il pas répondre aux questions qu'on lui pose? Dans ce rapport, il n'y a rien de tout cela.

Souplesse, interdépendance, complémentarité, synergie, créativité, activation, respect de l'entourage et de l'environnement sont des qualités que l'on aimerait voir à la Gérance immobilière municipale. Remettre sur le métier sans cesse l'ouvrage, tout en gardant ce qui donne le véritable sens au mouvement, telle devrait être la préoccupation principale des autorités. Personne ne peut être sourd

aux demandes d'une société traversée par le désir de participer et de comprendre. Plus que jamais, l'autorité doit prendre en compte ces attentes sous peine de tout perdre. L'organisation hiérarchisée n'a pas fait ses preuves, elle doit faire place à une forme d'organisation négociée. La gérance municipale se doit d'être de qualité et de savoir-faire, elle doit être initiatrice d'idées, elle doit aussi s'appuyer sur des préceptes de participation de tous les acteurs en jeu.

Actuellement, nous sommes loin du compte. Il ne s'agit pas de prescrire un nouveau type de conduite idéale qui n'existe pas, mais simplement de rappeler qu'il y a des idées, des projets que l'on peut utiliser pour donner des réponses aux attentes de nos concitoyens. Donc, plus besoin de continuer avec des audits: ils sont trop souvent de mauvaise qualité, ils sont trop chers et, surtout, dirigés par les commanditaires.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Je prends la parole non pas sur le fond, mais plutôt sur la forme, Je dépose, au nom de mon parti, un amendement à cette motion, qui dit ceci:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal des 8, 9 et 12 avril 2003 le rapport d'audit de la GIM, afin qu'il puisse être envoyé en commission pour étude.»

En effet, il y a là un problème. J'ai écouté attentivement Mme Salerno et je constate que nous commençons à faire le travail de commission avant même que ce rapport d'audit ait été officiellement renvoyé par notre plénum en commission. Ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas faire cela. Nous avons reçu ce rapport par la poste, c'est vrai, et je dois dire que je pensais qu'il serait inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil. Cela n'a pas été le cas et c'est d'ailleurs pour cela que notre groupe a soutenu l'urgence de cette motion. Il est effectivement urgent que ce rapport soit officiellement inscrit à notre ordre du jour, de sorte qu'il puisse être renvoyé en commission, que M. Muller puisse répondre à toutes les questions qui lui seront posées. La commission pourra ainsi faire son travail et, si elle le souhaite, poser les questions qui se trouvent dans cette motion urgente – qu'on soit d'accord ou pas avec ce texte. Cela fera l'objet d'un vote démocratique en commission et nous pourrons ainsi aller de l'avant.

A qui la faute, je ne sais pas, mais ce soir, visiblement, il manque une étape, on met la charrue avant les bœufs. Je pense qu'il serait sage de voter notre amendement, de telle manière qu'on puisse discuter tranquillement de ce rapport

d'audit, sachant que la volonté de notre groupe n'est absolument pas de l'enterrer, mais bien d'en discuter et de faire toutes les remarques nécessaires, y compris les remarques positives, car il y en a également. Monsieur le président, je dépose cet amendement sur votre bureau.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais répondre d'abord à la question que pose M. Bonny à propos de l'inscription du rapport d'audit à l'ordre du jour du Conseil municipal. J'y ai songé et j'ai demandé à notre secrétaire général, il y a une bonne quinzaine de jours, comment il fallait procéder, puisque je n'avais rien lu, comme vous probablement, dans le règlement du Conseil municipal à ce sujet. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas de procédure particulière, on rend le document et cela s'arrête là. En revanche, le fait qu'il y ait ce soir une motion déposée par le Parti socialiste permet justement d'entrer en matière sur le contenu du rapport d'audit. Cela étant précisé, je remercie M. Bonny d'avoir proposé cet amendement et j'espère qu'il sera soutenu par l'ensemble du Conseil municipal, de manière que je puisse venir m'expliquer clairement, dans la plus grande transparence, à la commission du logement, voire à la commission des finances.

Cela dit, j'ai quand même le sentiment de subir un harcèlement depuis quatre ans. Vous l'aurez compris, le calcul n'est pas compliqué: je suis le seul magistrat de droite, libéral, au sein du Conseil administratif, je suis le seul représentant de l'Entente bourgeoise et il y a, sur ma gauche, une majorité de conseillers municipaux que j'agace probablement de temps en temps et qui ont, depuis 1999, date de l'installation de ce Conseil municipal, des velléités de m'ennuyer. J'ai le sentiment aussi qu'aucun service n'a été soumis à une telle auscultation et que le Conseil municipal a décidé de surveiller à la manière d'un entomologiste ce qui se passe dans mon département. A cet égard, je suis très content que ce rapport soit sorti; je vous avais promis qu'il le serait avant les élections, c'est chose faite.

Maintenant, Madame Salerno, vous avez oublié une date importante. En effet, si cette affaire a commencé en 1999, elle s'est terminée, au niveau du Conseil municipal, au printemps 2002 par le vote du crédit de 200 000 francs qui m'a permis de déclencher l'appel d'offres ayant abouti à la désignation de la société Pricewaterhouse Coopers. Si vous trouvez que ce rapport n'est pas clair, je n'en suis pas responsable, ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Nous avons fait appel à des auditeurs qui ont fait leur travail et qui, Mesdames et Messieurs, ont répondu aux 60 questions posées par la commission du logement. C'est vous qui avez donné les directives à ces auditeurs, la direction dans laquelle aller, à travers ces 60 questions. Aussi, si vous n'êtes pas satisfaits des questions que vous avez posées, je vous propose de voter un nouveau crédit et nous referons un audit de la GIM sur la base d'autres questions peut-être.

Personnellement, j'ai lu le rapport plusieurs fois et je ne trouve pas que le texte soit abscons. Toutefois, je vous propose, si ce rapport est renvoyé en commission, de faire venir les auditeurs qui pourront vous donner les explications nécessaires. Pour ma part, je sais que le jugement politique est déjà établi: ce rapport ne vous satisfait pas, ce n'est pas nouveau, cela fait quatre ans, voire huit ans que j'entends les mêmes choses! J'aimerais simplement rappeler ici et préciser à l'intention de l'ensemble de la population qui vit dans nos appartements, qui loue nos arcades ou qui profite de nos salles communales, que je suis contre la démunicipalisation de la Gérance immobilière municipale. Comme le disait Bush: «Read on my lips!» Je répète: non à la démunicipalisation, oui à la conservation de la gérance immobilière au sein de la Ville de Genève et dans le département des finances. En effet, la gérance doit rester dans le département des finances, il n'y a aucun doute à ce propos. Si je suis encore là au mois de juin, la discussion s'ouvrira, mais sachez que je défendrai la conservation de la GIM dans ce département, comme cela se fait dans toutes les villes du monde, et cela se fera aussi à Genève! Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Renvoyez cette motion à la commission des finances ou à la commission du logement et je répondrai aux cinq questions posées dans cette motion.

Je donnerai encore une petite précision à Mme Salerno et aux signataires de la motion: nous ne sommes pas ici dans un rapport de commanditaire à commandité, mais de mandataire à mandant, ce qui change totalement les choses. Madame Salerno, vous êtes jeune, je ne connais pas exactement votre âge… *(exclamations)* … vous n'avez pas une longue expérience de vie et c'est d'ailleurs sympathique parce que vous êtes dynamique, mais permettez-moi de vous dire que vous vous trompez et que j'ai raison, une fois de plus, en ce qui concerne ce rapport.

Voilà, renvoyez cette motion à la commission et je viendrai, avec des collaborateurs de Pricewaterhouse et de la Gérance immobilière municipale, répondre à toutes vos questions, dans la plus grande transparence. J'espère bien que vous me poserez les questions politiques qui grattent, celles qui gênent plutôt les bancs de la gauche d'ailleurs, concernant les choix d'habitation, la commission d'attribution… Je vous assure qu'il y aura du sport et qu'au final c'est vous qui serez le plus ennuyés!

M. Armand Schweingruber (L). Je voulais également relever l'inadéquation du mot «commanditaire» dans ce texte, mais la correction vient d'être faite par M. Pierre Muller.

Mme Sandrine Salerno (S). Je vais m'exprimer sur l'amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien et par M. Bonny, qui a eu la gentillesse de m'en

faire une photocopie. A mon sens, nous n'avons pas besoin de voter cet amendement, parce qu'il suffit que nous renvoyions cette motion en commission pour que celle-ci soit saisie du rapport d'audit et qu'elle le traite. Maintenant, si cela offusquait M. Bonny et s'il fallait absolument accepter cet amendement pour qu'il vote la motion, cela ne me dérangerait pas, mais en principe il suffit d'envoyer cette motion en commission. En l'occurrence, nous souhaitons la renvoyer à la commission du logement.

M. Pierre Maudet (R). Je ne donnerai pas l'âge de Mme Salerno, mais je suis un peu plus jeune qu'elle et j'espère que vous me pardonnerez, Monsieur le magistrat… Je n'ai pas votre champ lexical ni votre mémoire des citations et je ne citerai donc pas M. Bush. Je me contenterai d'expliquer ici quelle est la position du Parti radical.

Il nous semble que renvoyer cette motion en commission du logement relève du simple bon sens, pour la raison qu'ont expliquée de manière pertinente M. Bonny et Mme Salerno. Nous avons lu en détail les 130 pages du rapport d'audit et celui-ci nous a beaucoup intéressés, tant par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas. Nous n'entrerons pas sur le fond du rapport pour l'instant, parce que nous espérons le faire en commission et que nous ne voulons pas préjuger du débat de commission. En revanche, pour ce qui est de la forme, nous pensons qu'il est indispensable de renvoyer cet audit en commission, parce que nous avons généré des attentes et parce que ce débat, nous le voyons dans la presse, trouve un écho auprès de la population. Il est indispensable de renvoyer cet audit pour que la discussion puisse se faire de fond en comble sur la manière dont nous envisageons la politique du logement, sur la gestion du logement par la Ville de Genève. En l'occurrence, M. Muller l'a dit il y a un instant, on risque d'avoir des surprises – des surprises qui ne vont pas vous faire plaisir, Mesdames et Messieurs! – sur des points bien précis qu'on peut relever dans l'audit, notamment l'attribution de certains logements.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne nous payons pas de mots ce soir: renvoyer cet audit en commission peut être à double tranchant, mais il est impératif de le renvoyer pour que le débat puisse se faire, pour que le magistrat puisse expliquer, justifier, présenter les compléments nécessaires, car nous aussi, nous nous interrogeons sur certains aspects, qui ne sont d'ailleurs pas tous recoupés dans les invites de la motion. Nous vous invitons à suivre l'avis conjugué de Mme Salerno et de M. Bonny et à renvoyer cette motion en commission pour pouvoir traiter cet audit dans cette enceinte.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral est également favorable au renvoi du rapport d'audit en commission du logement, de façon que nous puis-

sions nous y plonger et fouiller un peu plus avant toutes les pages, fort intéressantes, de ce document.

Cela dit, Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous me permettrez une petite remarque. J'ai le sentiment, peut-être infondé, à la lecture de la motion dont nous débattons en ce moment, qu'on y fait une sorte de procès d'intention. Voyez-vous, quand on commence une recherche et qu'on a une hypothèse de travail, il est toujours dangereux d'avoir déjà des conclusions en tête. Si les résultats de la recherche ne coïncident pas tout à fait avec l'hypothèse de travail, il convient d'admettre que l'impression de départ était fausse et il ne faut, en aucun cas, s'entêter et vouloir à tout prix faire dire aux documents ce qu'ils ne disent pas. J'ai le sentiment que vous avez voulu ici tordre le cou à certaines réalités, pour arriver à démontrer que la GIM est bien aussi affreuse que vous pensiez qu'elle l'était. Je crois qu'il y a là une sorte de procès d'intention. Vous avez demandé un audit sous prétexte que la Gérance immobilière municipale fonctionnait mal. Il semblerait que l'audit réponde qu'elle ne fonctionne pas si mal et vous en arrivez à dire que ce rapport ne vaut rien, parce qu'il ne dit pas ce que vous vouliez entendre.

M. Didier Bonny (DC). Suite à ce que je viens d'entendre de la bouche de M. Muller, de Mme Salerno et de M. Maudet, je pense qu'il est plus rapide de retirer cet amendement. Nous l'avions déposé, parce qu'en lisant le texte de la motion il n'était pas évident que les motionnaires souhaitaient un renvoi en commission. Nous avions compris qu'ils désiraient recevoir des documents supplémentaires, ce qui ne nous paraissait pas suffisant. Ne sachant effectivement pas comment faire pour que le rapport d'audit soit renvoyé en commission, nous avons donc déposé cet amendement.

Maintenant, puisque cette motion sera renvoyée en commission du logement et que M. Muller a dit, dans son intervention, qu'il irait volontiers en commission pour s'expliquer, cela nous paraît tout à fait suffisant et je retire donc mon amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais faire une petite analogie entre cette motion et une autre discussion qui est en cours. Un grand trouve qu'un tel, là-bas, est plein de mauvaises intentions et qu'il faut étudier cela de près, quoique pas longtemps… Alors, le Conseil de sécurité décide d'étudier la question et envoie des experts. Les experts, eux, disent qu'ils n'ont pas trouvé ce qu'on leur demandait, mais qu'ils sont prêts à continuer, à chercher à fond. A ce moment, le grand dit que cela ne vaut pas la peine de continuer et qu'il est de toute façon décidé à

attaquer! De même, ici, on dit que la GIM fonctionne très mal, qu'il faut que cela change, que, demain, on trouvera des solutions magiques, qu'on n'a jamais trouvées ailleurs, mais enfin qu'on va trouver! J'ai fait cette petite analogie avec le Conseil de sécurité, les USA et l'Irak, pour montrer qu'en l'occurrence ce n'est pas une attitude digne du Parti socialiste! *(Exclamations.)*

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai oublié de donner une précision à Mme Salerno. Il est vrai que, sur les 200 000 francs votés, il reste 50 000 francs pour une évaluation politique par un quelconque organisme. Je me suis renseigné pour savoir s'il était possible de faire faire cette évaluation par la Commission cantonale d'évaluation des politiques publiques (CEPP), mais vous le savez, Madame Salerno, cette commission est malheureusement surchargée et elle ne s'occupera donc pas des affaires de la Ville de Genève. Je ne vous cache pas que je n'ai pas envie de demander cette évaluation à la société Evaluanda – société bien connue par certains dans ce Conseil municipal – parce qu'elle a souvent été sollicitée et qu'elle est orientée. Je suis donc devant un dilemme pour ce qui est de choisir une société, un organisme indépendant qui soit capable de faire une évaluation politique, sociale ou ce que vous voudrez, de la Gérance immobilière municipale.

Cela étant, encore une fois, je suis serein… *(Remarque de M. Hediger et rires.)* Oui, M. Hediger me suggère la société BDO Visura: on l'a connue pour le Casino, je crois qu'une fois suffit! Quant à Atag Ernst & Young, à voir Enron et la Banque cantonale, cela ne va pas non plus. Arthur Andersen a disparu. Franchement, j'ai un problème pour trouver un organisme qui soit capable de faire cette évaluation, mais je vous promets que je trouverai, parce qu'elle répond effectivement à un vœu du Conseil municipal et que je n'ai pas l'intention de m'y soustraire.

Mme Sandrine Salerno (S). Je ne répondrai pas à l'intervention de M. Pattaroni, j'avoue que je l'ai trouvée totalement déplacée. M. Pattaroni me déçoit, parce que c'est quelqu'un que j'aime beaucoup… *(Exclamations.)* Je ne pense pas qu'on puisse comparer le Parti socialiste à l'administration Bush. En tout cas, si c'était là votre intention, Monsieur Pattaroni, sachez que personnellement cette comparaison me déplaît!

Maintenant, je répondrai à M. Muller – qui se trouve bien dépourvu pour trouver une société pouvant procéder à une évaluation – qu'effectivement la CEPP ne peut pas y procéder, de par sa mission. Par contre, Monsieur Muller, vous pouvez demander à M. Delley, son président, qu'il vous fournisse une adresse. En outre,

l'appel d'offres peut être étendu, il n'est pas obligatoirement limité au territoire cantonal et vous pouvez le lancer sur l'ensemble du territoire de la Confédération, voire à l'étranger.

Enfin, je dirai, car cela me démange, que je trouve l'allusion à Evaluanda totalement déplacée! Je ne pense pas que vous puissiez porter des attaques gratuites contre cette société. Ce n'est pas une société orientée, comme vous l'avez dit, il n'y a pas que M. Kanaan qui y travaille, elle comprend une équipe de professionnels, qui font de l'excellent travail. Je pense d'ailleurs que cette société n'aurait même pas accepté de faire l'évaluation de la politique municipale, puisque M. Kanaan était un des signataires du projet d'arrêté PA-449, avec Marco Ziegler. De toute façon, Evaluanda n'aurait pas accepté ce mandat et vous n'avez pas besoin de vous abaisser à lancer des attaques gratuites contre M. Kanaan ou contre Evaluanda dans cette enceinte.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission du logement est accepté sans opposition (4 abstentions démocrates-chrétiennes).

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 5 800 000 francs voté le 16 janvier 2002, de 3 309 000 francs destiné à la suite de la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, située avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune du Petit-Saconnex (PR-264 A/B)[1].

A. Rapporteur de majorité: Mme Fatiha Eberle.

La commission s'est réunie le 29 janvier 2003, sous la présidence de Mme Linda de Coulon.

Les notes de séances ont été prises par Mme Ursi Frey, que nous remercions.

[1] Proposition, 4336.

Préambule et historique

En janvier 1998, la Ville de Genève, sur décision du Conseil municipal, a acheté la parcelle appartenant à la Société genevoise des instruments de physique (SIP) à Châtelaine pour un prix de 14 060 000 francs.

La parcelle est d'un seul tenant, d'une surface de 22 863 m². Elle est bordée par l'avenue de Châtelaine et le chemin des Sports. Une dizaine de bâtiments, de dimensions et de hauteurs diverses, occupent le terrain sur une surface totale de 15 010 m².

Le 16 janvier 2002, le Conseil municipal a accepté un crédit de 5 800 000 francs pour des travaux de remise en état de l'enveloppe et l'aménagement des locaux existants pour le relogement notamment des artisans occupant actuellement les anciens locaux de Sécheron.

Dans cette proposition (PR-173), il n'était pas prévu de modifier la façade pour l'aménagement d'accès individuels ni la création de locaux destinés à des entreprises indépendantes les unes des autres.

Lors de la présentation du dossier et du vote du 16 janvier 2002 par le Conseil municipal, les locataires potentiels n'étaient pas connus.

De nombreuses séances réunissant le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, la Compagnie de participation et de développement foncier (CPDF), la Fondation pour les terrains industriels, l'AEASIS (Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron) en tant que représentante des artisans locataires de Sécheron, l'Asloca (Association genevoise de défense des locataires), et des représentants des services de la Ville de Genève, ont été nécessaires pour retenir une liste de locataires ayant la qualité *sine qua non* d'artisan, pour trouver des solutions de relogement et définir les besoins inhérents.

Les négociations précitées avec les locataires, mais aussi les décisions du DAEL, de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ont conduit à affiner et modifier, voire revoir le projet tant pour les problèmes d'installation technique des ateliers que pour les problèmes de sécurité (les locaux appelés à être loués exclusivement à des artisans doivent répondre aux différentes normes de sécurité supplémentaires à celles envisagées au départ du projet), pour la cohabitation d'aménagements particuliers, pour la création d'ouvertures en façade et de rampes d'accès et la couverture des besoins électriques et sanitaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a décidé de présenter cette demande de crédit complémentaire afin de débloquer la situation et de permettre

la terminaison des travaux d'aménagement des ateliers dans ledit bâtiment, en vue de recevoir les artisans qui occupent actuellement les ateliers de Sécheron.

Il est précisé que les travaux suivants sont en cours d'exécution, voire de terminaison: ferblanterie et réfection des bétons suite aux problèmes de carbonatation.

Séance du 29 janvier 2003

Visite des lieux et présentation de la proposition par MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Bernard Court, chef du Service des bâtiments, Mme Anne-Marie Piscetta, adjointe de direction, M. Bernard Debieux, adjoint de direction à la Gérance immobilière municipale, et M. Pierre Antoine Rieben, architecte

Mme de Coulon souhaite la bienvenue à Mme Piscetta, MM. Debieux et Tognon de la GIM, ainsi qu'à M. Court, chef du Service des bâtiments, et à MM. Rieben et Béné, architectes.

M. Ruffieux rejoindra l'assemblée un peu plus tard.

M. Court rappelle que le projet de départ prévoyait de faire le minimum nécessaire pour accueillir les artisans sur le site, mais sans installations précises. Par la suite, quand la liste des futurs locataires a pu être connue, il a fallu prendre acte que certaines activités nécessitent des aménagements particuliers qui n'étaient pas prévus dans le projet initial, par exemple des ouvertures sur la façade pour permettre des accès individuels et l'aménagement de rampes d'accès pour rattraper le niveau. En plus, suite aux discussions avec différents services – l'OCIRT, la CMNS, le DAEL – il a fallu modifier le projet initial tant pour les problèmes d'installation technique des ateliers que pour des problèmes de sécurité, car les locaux appelés à être loués exclusivement à des artisans doivent répondre à différentes normes de sécurité supplémentaires à celles envisagées au départ. Les parois initialement prévues à mi-hauteur ne correspondent plus aux normes imposées par l'OCIRT, ce qui implique aussi la modification du système de chauffage.

M. Rieben confirme les propos de M. Court. Effectivement, l'OCIRT a demandé de monter les cloisons de séparation jusqu'au plafond, alors qu'une hauteur de 3 mètres seulement a été prévue au départ. Il ajoute que des isolations phoniques sont nécessaires entre les divers ateliers. D'autres travaux supplémentaires concernent la cabine électrique et le chauffage, mais aussi certaines activités nécessitant des sols propres avec des écoulements. Le Service de sécurité et salubrité a exigé que les couloirs principaux et les tunnels soient sécurisés antifeu. Ces travaux augmentent le coût de manière considérable. En plus, une partie

de la ferblanterie doit être remplacée alors qu'il était prévu de la garder. Pour les boulangeries, des sanitaires individuels ont dû être créés ainsi qu'un revêtement spécial du sol afin de respecter les normes de l'OCIRT. M. Rieben ajoute que certaines surfaces qui ne devaient en principe pas être utilisées le seront quand même, d'où des coûts supplémentaires. Les installations techniques sont plus compliquées que prévu. Le mandat d'architecte a dû être élargi et divers honoraires subissent, de ce fait, également une augmentation.

M. Miele nous informe que le cahier des charges à disposition pour les installations techniques (électricité et chauffage) ne concernait que 10 à 12 locataires, alors qu'aujourd'hui entre 25 et 28 cellules locatives sont prévues. Il ajoute que l'obligation de séparer les différents ateliers par des parois jusqu'au plafond condamne le système à distribution centralisée d'air chaud initialement prévu. Les futures activités n'étant pas connues à l'époque, ni certains locataires, il faut adapter les équipements à leur métier (menuisier, boulanger, carrossier).

Mme Piscetta nous communique que son service a envoyé des propositions aux 16 locataires potentiels qui y ont répondu favorablement. Deux seulement ont émis des réserves. Les futures activités sur place seront des menuiseries, une entreprise d'entretien de bateaux et de fabrication d'hélices, des boulangeries, des peintres en lettres, des reliures et des fabricants de décor. La blanchisserie ne viendra finalement pas, contrairement à ce qui était prévu au départ.

M. Court note qu'il n'a pas été possible d'accéder à cette dernière demande, l'installation étant trop coûteuse. Il semble que le propriétaire de la blanchisserie ait finalement trouvé une autre solution.

Un commissaire demande si, vu l'augmentation du prix du chauffage, le prix au mètre carré restera inchangé ou s'il augmentera aussi.

Mme Piscetta répond que le prix de 145 francs le mètre carré n'a pas changé. Pour le chauffage, un montant de 10 francs le mètre carré par an est demandé.

M. Miele ajoute que l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment donnera un bilan énergétique assez équilibré.

Un autre commissaire se préoccupe de la suite si cette demande complémentaire était refusée.

Mme Piscetta et M. Court répondent qu'un refus du crédit bloquera le dossier du site de Sécheron.

Un commissaire constate que, pour le moment, seuls 16 locataires sont retenus, mais que le projet prévoit 27 modules.

M. Ruffieux répond que les 27 modules correspondent à une demande du départ. La Ville de Genève les tient en réserve, mais il faut attendre que le problème de Sécheron soit résolu avant de prendre d'autres initiatives.

Mme Piscetta doit actuellement freiner différentes demandes à cause de Sécheron.

M. Ruffieux rappelle que les conditions de bail ne permettent pas un autre usage que professionnel.

Un commissaire souhaite savoir comment les membres du Service d'incendie et de secours feront leurs exercices lorsque les artisans seront sur place.

M. Ruffieux répond que divers services cohabitent déjà avec satisfaction.

Mme de Coulon libère les invités à 19 h. Mme Piscetta et MM. Court, Debieux, Miele, Rieben, Ruffieux et Tognon quittent la séance à 19 h.

Discussion

Les partis de l'Alternative – les Verts, les socialistes, l'AdG/SI et l'AdG/TP – font savoir d'emblée qu'ils sont en faveur du projet et qu'il ne faut plus avoir, compte tenu de l'état d'avancement du projet, d'états d'âme. La situation est urgente. Serono arrive et il convient de reloger les artisans de Sécheron dans les plus brefs délais.

Le Parti radical reconnaît cette situation, mais manifeste quelques réserves en ce qui concerne le site retenu.

Le Parti libéral est, quant à lui, fermement opposé au projet, malgré quelques mises en garde de l'Alternative en ce qui concerne d'éventuels recours déposés par les artisans contre Serono. Les libéraux considèrent que le coût de l'opération est trop élevé et que la solution proposée est mauvaise et relève de la concurrence déloyale.

Le Parti démocrate-chrétien tient à dire qu'il n'est pas, par principe, opposé au projet, mais qu'il aurait souhaité que les ateliers soient mieux dimensionnés et mieux isolés; il aurait voulu en savoir un peu plus au sujet des aspects énergétiques et entendre M. Macherel à ce sujet.

Mme de Coulon remarque que M. Miele, qui fait partie du service de M. Macherel, vient d'être auditionné, mais elle soumet tout de même la proposition du Parti démocrate-chrétien au vote.

Vote: L'audition de M. Macherel est refusée par 7 non (1 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve, 1 R) et 6 oui (2 DC, 1 R, 3 L).

Mme de Coulon soumet au vote la proposition PR-264:

Vote: la proposition est acceptée par 6 oui (1 S, 1 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI), 3 non (3 L) et 3 abstentions (2 R, 1 DC).

Ainsi, l'Alternative accepte le projet, les radicaux et le PDC s'abstiennent, tandis que les libéraux le refusent et annoncent un rapport de minorité.

La commission des travaux recommande donc, dans sa majorité, d'accepter le projet d'arrêté figurant ci-dessous. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté accepté sans modification.)*

B. Rapporteur de minorité: M. Georges Queloz.

En tout premier lieu, non seulement la minorité mais aussi un grand nombre de commissaires s'interrogent sur la raison de ces crédits complémentaires qui nous sont présentés et qui deviennent une habitude, le dernier exemple récent étant celui pour la rénovation du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

On est en droit de penser que de deux choses l'une: ou c'est de l'incompétence, ou alors c'est intentionnel. Si tel est le cas, est-ce pour mieux faire accepter le projet par «saucissonnage» et parce qu'ainsi on ne peut plus reculer dès lors que les travaux sont commencés? Ou encore est-ce parce qu'à partir d'un certain montant l'appel d'offres doit s'élargir?

De plus, c'est toujours dans l'urgence que nous devons travailler et cela s'inscrit certainement dans la même logique.

Dans tous les cas, cette proposition est mauvaise et cela pour plusieurs raisons.

Les conditions de travail entre locataires seront insupportables dans la plupart des cas en raison des nuisances sonores, nuisances sonores des uns envers les autres en particulier. Aujourd'hui, c'est 16 artisans qui se connaissent; demain, 11 ateliers supplémentaires s'y joindront: c'est dire les difficultés de cohabitation, spécifiquement compte tenu de la qualité des cloisonnements.

Les conditions climatiques ne peuvent être résolues, et pour cause! Les pièces sont d'une hauteur de 9 m (toit vitré) et la largeur n'a pas plus de 6 m, par exemple. Il faudra donc s'attendre à une nouvelle demande de crédit pour y installer la climatisation. Cependant, une climatisation est impensable en matière de consommation énergétique pour de tels volumes. La ventilation est impossible, ce qui, en matière de chauffage, signifie une grande perte d'énergie. Avec cette opération, on aura dépensé plus d'argent pour gaspiller plus d'énergie que ce que l'on a gagné par nos investissements à coups de millions en dix ans, et ce n'est pas peu dire.

Nous pouvons déjà dire avec certitude qu'après un troisième crédit pour la climatisation, inévitable, c'est un quatrième crédit qui nous sera demandé pour les aménagements extérieurs.

Si l'on additionne le montant de l'achat des bâtiments, le premier crédit de 5 800 000 francs et, aujourd'hui, 3 309 000 francs, et les suivants, nous atteignons des sommes démesurées, qui plus est pour un mauvais projet et pour 3744 m^2 de surface à louer. Voilà un gaspillage des deniers publics!

Ces investissements ne sont bien sûr pas répercutés sur le prix des loyers, qui atteindraient trois fois le prix moyen du marché pour des locaux industriels, qui est d'environ 170 francs/m^2, cela sans compter les prochains crédits.

Cela signifie que l'on subventionne certains artisans et c'est inadmissible! Il va sans dire que nous ne pouvons pas entrer en matière, qu'il s'agit ni plus ni moins d'un subventionnement.

Faut-il rappeler que les locataires actuels des ateliers de Sécheron ne sont pas des locataires de la Ville de Genève mais locataires de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, et que, s'ils ne payent que 145 francs le mètre carré actuellement, c'est justement parce qu'ils sont au bénéfice de baux précaires et donc susceptibles de devoir quitter les lieux, ce qui est maintenant le cas.

Or, aujourd'hui, ils nous font un chantage et exigent les mêmes conditions de relogement, sachant que la Ville est intéressée à permettre à Serono de construire.

De surcroît, en plus des 16 ateliers réservés aux locataires de Sécheron, 11 ateliers supplémentaires sont prévus; on ne pourra donc pas les louer à un autre tarif.

Cette situation entraîne un problème de concurrence déloyale, non seulement sur le marché des surfaces d'ateliers industriels, mais aussi dans le domaine des activités des artisans, qui, payant moins de loyer, peuvent travailler en dessous des tarifs.

Pour le groupe libéral, une chose est sûre: la société Serono doit pouvoir réaliser son opération et, sans délai, démarrer les travaux de construction de son magnifique projet.

Un refus de ce nouveau crédit doit déboucher sur un autre arrangement avec les occupants des locaux de Sécheron et nous demandons au Conseil administratif de ne pas aller plus loin dans ces travaux, mais de faire tout de suite une proposition d'indemnité de départ aux 16 locataires de Sécheron (au prorata du nombre d'employés). Cela aura pour avantage de faire gagner du temps et de permettre ainsi à Serono de démarrer immédiatement. Il en coûtera moins cher à la Ville de Genève.

Voilà pourquoi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser la proposition PR-264.

Mme Fatiha Eberle, rapporteur de majorité (AdG/SI). Rappelons que le projet de départ prévoyait de faire le minimum nécessaire pour accueillir des artisans sur le site, mais sans installations précises. Par la suite, quand la liste des futurs locataires a été connue, il a fallu prendre acte de la nécessité d'aménagements particuliers pour certaines activités, qui n'étaient pas prévus dans le projet initial, par exemple des ouvertures sur la façade qui permettront des accès individuels et l'aménagement de rampes d'accès pour rattraper les niveaux. En plus, suite aux discussions avec différents services, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), il a fallu modifier le projet initial pour des problèmes d'installation technique des ateliers et des problèmes de sécurité. Les locaux sont appelés à être loués exclusivement à des artisans et ils doivent répondre à différentes normes de sécurité supplémentaires à celles envisagées au départ.

L'Alliance de gauche votera d'emblée en faveur de ce crédit, parce qu'il faut reloger les artisans. Je rappelle que ce projet est déjà ancien puisqu'il s'agit ici d'un deuxième crédit. A Sécheron, c'est Serono – Serono-Alinghi, Monsieur Queloz! – qui doit s'installer et refuser ce crédit, c'est dire au revoir à Serono et aux emplois qui lui sont liés.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Je dois apporter une petite précision à mon rapport. A la page 2, à l'avant-dernière ligne du premier paragraphe, il faut comprendre que ce ne sont pas les artisans qui sont *dans une situation précaire*, mais que ce sont leurs baux qui sont précaires, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de devoir quitter les lieux. *(Corrigé au Mémorial.)* C'est pour cela qu'ils paient en ce moment un peu moins cher. Je reprendrai la parole tout à l'heure pour défendre la position du groupe libéral.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical constate pour sa part qu'on a affaire ici à la dérive du projet urgent de relogement des artisans, qui est en soi une très bonne chose et qui s'inscrit dans une logique que nous avons nous-mêmes souhaitée, de manière à permettre l'installation de Serono à Sécheron. Jusque-là, nous étions d'accord avec cette vision des choses et nous avons soutenu la pre-

mière demande de crédit, qui visait précisément à reloger différents artisans. Malheureusement, on se trouve maintenant devant une dérive du projet initial, devant des surcoûts extrêmement élevés par rapport à la proposition initiale, qui vont figer de manière beaucoup trop stricte l'affectation des bâtiments industriels que nous avons récupérés dans ce secteur. C'est dommage, parce qu'un investissement peu élevé permettrait de revenir ultérieurement sur l'affectation des lieux, de définir une affectation profitable non seulement à l'implantation de Serono, à travers l'installation provisoire d'un certain nombre d'artisans – très utile en l'occurrence – mais aussi à l'ensemble de notre collectivité, dans une vision plus large des choses.

Pour sa part, le groupe radical imagine qu'on pourrait installer dans ce secteur le fameux théâtre que nous souhaitons maintenant dans notre ville, le nouveau théâtre destiné à remplacer la Comédie. La rive droite est complètement dépourvue d'équipements culturels et l'endroit se prêterait magnifiquement à ce genre d'implantation. Mesdames et Messieurs, si nous figeons l'affectation de ces lieux en investissant trop d'argent pour une utilisation qui gardera de toute manière un caractère provisoire et peu satisfaisant par rapport à la structure industrielle en question, nous nous priverons d'améliorer la situation de ce quartier, qui manque cruellement d'équipements publics et culturels. C'est dans ce sens que la dérive des coûts sur cette proposition est regrettable, d'autant plus que le nombre d'artisans à reloger ne suffit pas à remplir les locaux qui vont être aménagés.

Voilà pourquoi une réflexion sur le destin de ce secteur nous semble nécessaire. Il manque là-bas un équipement culturel, un endroit où les gens puissent se retrouver. Nous disposons – et c'est une chance magnifique pour ce secteur de la ville peu favorisé – de la possibilité d'y installer un équipement culturel. Nous pourrions restructurer l'avenue qui passe devant et aménager une place accueillante en relation avec cet équipement culturel. Il resterait de la place pour d'autres équipements publics et même pour y loger encore quelques artisans, mais dans des locaux qui soient réellement adaptés à leurs besoins, et non dans des espèces de cages, dont les murs en plots vont monter jusqu'à 10 ou 15 mètres, sans plafond… Ce genre de proposition est absolument ridicule! Il faut mener une réflexion qui aille plus loin, d'autant qu'à côté nous récupérons l'emplacement du stade des Charmilles qui, par la volonté des gens qui le remettent à la Ville de Genève, doit devenir un parc, une promenade publique. Tout cet ensemble est donc magnifiquement situé et nous avons là l'occasion de favoriser un redéploiement des activités dans notre ville.

L'aménagement de ces lieux nous paraît, à nous radicaux, devoir être mieux étudié et ne pas être figé au travers de l'acceptation de ce crédit complémentaire, qui ne va pas dans le sens d'une souplesse au niveau des emplois et qui n'offre pas de réel avenir pour ce secteur, qui restera extrêmement défavorisé. Voilà pourquoi nous exprimons les plus grandes réserves vis-à-vis de cette proposition.

M. Georges Queloz (L). Comme le groupe libéral, la quasi-unanimité de cette assemblée devrait se réjouir, non seulement du succès d'Alinghi, Madame Eberle, mais surtout de voir une industrie en plein développement s'installer à un endroit que nous avons réservé comme zone industrielle. L'installation de Serono à Sécheron, c'est 300 millions d'investissements; c'est le regroupement des 700 employés travaillant actuellement sur le territoire genevois, soit 500 en Ville et 200 à Plan-les-Ouates, et c'est aussi, dans un avenir très proche, plus de 2000 emplois en Ville de Genève. Je pense donc que nous pouvons être unanimes dans cette enceinte à nous réjouir de voir ce chantier s'ouvrir.

La raison du dépôt du rapport de minorité est relativement simple. Mesdames et Messieurs, lorsque vous avez voté la proposition PR-134, pour l'achat, à hauteur de 14,9 millions, des anciennes usines SIP au 43, avenue de Châtelaine, c'était votre acquisition et non pas la nôtre. Lorsque vous avez voté la proposition PR-173 et le crédit d'aménagement de 5,8 millions, c'était encore votre crédit. Aujourd'hui, la proposition PR-264 est la goutte qui fait déborder le vase, d'autant que nous pouvons nous attendre à bien d'autres demandes de crédit… On nous demande ici une rallonge de 3,3 millions, soit plus de la moitié du crédit initial, ce qui est quand même assez fort!

Si l'on devait mettre à disposition des futurs locataires les surfaces en question au juste prix, il faudrait les louer à 522 francs le mètre carré. Personne, dans le secteur de l'artisanat, ne paierait une telle somme, puisque le prix du marché est d'environ 170 francs le mètre carré. De plus, le fait que l'on reloge des locataires non pas de la Ville mais de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève m'interpelle. Chaque fois qu'il s'agira de reloger des gens, va-t-on téléphoner à la Ville? La Ville va-t-elle commencer à devoir prendre en charge le relogement de toutes les activités qui sont appelées à déménager?

Aujourd'hui, faire un tel investissement signifie subventionner purement et simplement les artisans, puisque ceux-ci, on le comprend très bien, ne pourront pas payer 522 francs le mètre – c'est hors de question – et qu'ils paieront 145 francs. Cela pose déjà un problème au niveau du marché des surfaces d'ateliers disponibles, mais le plus grave, c'est qu'en bénéficiant de loyers au-dessous du tarif les artisans en question pourront pratiquer des prix plus avantageux, ce qui constitue tout simplement de la concurrence déloyale.

Par ailleurs, la Ville aura dépensé en tout 23 millions pour un emplâtre sur une jambe de bois, pour des locaux qui ne donneront pas satisfaction, qui présenteront des problèmes au niveau technique, ne serait-ce qu'au niveau de la climatisation, de la ventilation et du chauffage. Au point de vue énergétique, c'est une véritable catastrophe, alors que, soit dit en passant, le projet de Serono à Sécheron est plus que performant du point de vue écologique. Il est prévu d'aller chercher de l'eau

au fond du lac, à 35 mètres de profond, pour éviter d'installer une climatisation; c'est du jamais fait en Suisse!

C'est pourquoi j'ose espérer que le Conseil municipal suivra la proposition que nous faisons, qui est presque la seule solution aujourd'hui. Pour prendre en compte la nécessité du déménagement de ces artisans et pour éviter de faire un précédent, nous pensons qu'il serait préférable de leur offrir tout simplement un dédommagement. Nous vous proposons de refuser ce crédit et que le Conseil administratif vienne avec une proposition allant dans le sens que je viens d'expliquer, c'est-à-dire le dédommagement des artisans qui doivent quitter Sécheron.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Ce projet, c'est vrai, est un mauvais projet. Nous sommes allés sur place et nous avons été surpris par ce qui était proposé et notamment par les pertes d'énergie absolument faramineuses qui vont avoir lieu, puisque, au lieu de mettre des faux-plafonds dans les ateliers, il est prévu de faire des locaux de 9 mètres de haut pour bénéficier d'une hypothétique lumière du jour, ce qui entraînera des pertes d'énergie assez considérables.

D'autre part, cela a été dit tout à l'heure, nous avons été un peu gênés par ce qui est une subvention occulte aux artisans. Contrairement à ce qui était prévu, à savoir que chaque artisan prendrait à sa charge les frais de chauffage et d'électricité, le projet a évolué dans le sens – je ne suis pas sûre que ce soit le bon – où les artisans devront dorénavant payer 10 francs de charges par année et par mètre carré, le reste étant pris en charge par la Ville de Genève. A cet égard, c'est un projet qui nous pose effectivement problème.

Nous sommes bien conscients également que ce n'est pas le premier ni le seul crédit qui ait fait l'objet d'une demande complémentaire. Je voudrais relever ici que M. Ferrazino peut être couronné «roi du saucissonnage», tant il présente de propositions modifiées ou de demandes de crédits supplémentaires.

Malgré toutes ces critiques, nous voterons pourtant ce crédit. En effet, nous sommes conscients qu'il est très important que les artisans de Sécheron déménagent le plus rapidement possible dans la zone industrielle de Châtelaine, de telle façon que Serono puisse prendre possession des terrains de Sécheron et s'y installer. C'est la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien votera ce crédit, malgré ses réticences et malgré les critiques que j'ai émises au début de mon exposé.

M. Daniel Sormanni (S). Le groupe socialiste votera ce crédit parce qu'il n'a pas vraiment le choix, au stade où en est ce projet. Je crois qu'il faut aller au bout de ces travaux, pour reloger les artisans qui doivent quitter le site de Sécheron.

Cela dit, je rappelle que cette zone industrielle de Châtelaine – la ZIC – a déjà fait couler passablement d'encre dans ce Conseil municipal. Elle avait été achetée dans l'objectif de faire «une pépinière d'entreprises», selon les propres mots du Conseil administratif de l'époque. En réalité, qu'avons-nous vécu sur ce site? Nous avons d'abord vécu un immobilisme pendant pas mal de temps et ensuite le déménagement d'un certain nombre d'ateliers et de services municipaux, cela probablement pour de bonnes raisons, puisqu'ils étaient à la recherche de locaux, mais en contradiction complète avec ce qui avait été prévu au départ et en contradiction avec la zone même. Je rappelle que la ZIC est une zone industrielle, comme son nom l'indique, et que l'objectif était de maintenir une zone industrielle. C'était la volonté du Conseil administratif de l'époque, mais c'était aussi la volonté du Conseil municipal d'arrêter de rogner les zones industrielles, pour pouvoir maintenir en ville de Genève un certain nombre d'entreprises et de petits ateliers. En l'occurrence, le Conseil administratif a fait tout le contraire.

Nous examinons aujourd'hui le ixième crédit sur cette parcelle et demain nous verrons le ixième crédit du ixième crédit, parce que cela va continuer! Reste que, malheureusement, nous n'avons pas le choix; nous sommes obligés de poursuivre, parce que refuser le crédit serait une catastrophe totale, complète et définitive pour les projets en cours. Nous continuons donc dans cette fuite en avant, parce que nous n'avons pas le choix, mais nous ne sommes pas contents, Messieurs les conseillers administratifs. Nous ne sommes pas du tout satisfaits de ce qui a été fait sur cette parcelle, qui avait été achetée dans un but précis.

Je relève ici que le problème des services municipaux qui sont sur place n'a toujours pas été résolu. Je n'ai rien contre le centre de formation du Service d'incendie et de secours, mais il n'a rien à faire là-bas. Je n'ai rien contre les bibliobus, mais ils n'ont rien à faire là-bas. J'attends d'ailleurs toujours une réponse à la question de savoir combien ont coûté les transformations pour les bibliobus. On ne m'a jamais répondu. Je connais le chiffre, mais j'aimerais bien qu'il soit annoncé ici, dans ce Conseil municipal. Aucun crédit n'a passé devant le Conseil municipal, alors qu'on a dépensé plusieurs centaines de milliers de francs pour installer provisoirement les bibliobus là-bas. Sur quel crédit, nous n'en savons rien du tout.

Nous aimerions bien que le Conseil administratif ait une vision globale de l'aménagement de cette parcelle. C'était l'objectif de départ, il ne l'a jamais eue, il ne l'a toujours pas aujourd'hui et nous ne savons pas ce qui se passera demain. C'est bien dommage, car je pense qu'il rate la cible. Aujourd'hui, nous mettons un emplâtre sur une jambe de bois, en aménageant ces ateliers nécessaires au transfert des artisans qui sont sur le site de Sécheron, afin de permettre à Serono de s'y installer, mais rien ne sera résolu sur le fond et nous le regrettons.

Nous attendons du Conseil administratif qu'il reprenne à la base le problème du maintien de cette zone industrielle et qu'il définisse une politique pour l'avenir. Cela d'autant plus qu'une partie des locaux prévus ne sont, pour l'instant, pas encore loués et que nous espérons qu'ils vont être occupés. L'objectif est bien de favoriser les artisans et commerçants en ville de Genève, mais il ne s'agit pas de leur allouer une subvention déguisée. A ce sujet, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Queloz, mais il n'a pas tout faux non plus, dans le sens où il n'est pas question de fausser le jeu de la concurrence par des subventions exagérées. En l'occurrence, l'objectif devrait être de lancer de jeunes entreprises, qui bénéficieraient de loyers relativement avantageux pendant une certaine période et qui, après avoir réussi à éclore et à créer leur clientèle, quitteraient ces locaux pour permettre à d'autres d'en bénéficier. C'est cela, une pépinière d'entreprises, ce n'est pas du tout ce qui a été fait à la ZIC et nous le regrettons!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ce soir, le groupe libéral tient à remercier publiquement le Conseil administratif, qui a cru bon de demander l'urgence sur ce rapport. En effet, cela nous permet, une fois de plus, de relever la légèreté avec laquelle le Conseil administratif à majorité Alternative a piloté ce dossier depuis 1997.

Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez voulu acquérir cette parcelle, non pas pour un montant de 14,9 millions, mais pour 24 millions et que c'est le magistrat libéral qui a négocié cet achat à la baisse pour 14,9 millions! Bien entendu, vous aviez des projets sur cette parcelle, qu'il fallait absolument acquérir à prix d'or… Or nous voilà, presque cinq ans plus tard, devant une situation totalement surréaliste. Nous avons injecté une première fois 5,8 millions et nous allons injecter maintenant 3,3 millions supplémentaires pour un résultat que je qualifierai de misérable. Je ne suis pas le seul à le dire: nous venons de l'entendre sur les bancs d'en face, qui se disent également insatisfaits par ce que le Conseil administratif est en train de faire de cette zone industrielle.

Cela étant dit, il est urgent évidemment que les artisans qui sont sur les parcelles où Serono entend s'établir déménagent. J'ouvrirai ici une petite parenthèse pour redire le soutien que le groupe libéral apporte à Serono afin qu'il puisse s'établir sur cette parcelle et dans notre ville de Genève. Reste qu'à Châtelaine le Conseil administratif nous propose, à coups de millions, des installations qui sont inadéquates et qu'il redemandera des millions pour des installations qui resteront toujours, il faut le dire, mal foutues!

Pour notre part, nous aurions espéré que le Conseil administratif, il y a trois ou quatre ans, nous fasse des propositions, peut-être pour tout démolir et reconstruire, pour faire de cette zone une vraie zone industrielle, avec des locaux qui auraient pu être loués, non pas à prix d'or, mais à des prix abordables pour des

petits artisans. Nous aurions espéré voir une zone industrielle accessible et performante, tant du point de vue écologique que du point de vue des infrastructures et des communications ou de ce qu'on appelle la nouvelle technologie. Au lieu de cela, nous constatons que la majorité Alternative ne sait que dépenser pour acheter des parcelles dont elle ne sait pas quoi faire. Une fois qu'elle a acquis ces parcelles, elle injecte des millions à fonds perdus, pour des emplâtres sur des jambes de bois, pour des réparations bouts de bois!

Je tiens à remercier ici notre rapporteur de minorité, pour avoir essayé de trouver une solution intéressante, qui pourrait peut-être satisfaire les artisans, qu'on dédommagerait pour aller s'installer ailleurs. Cela arrive dans le privé, Monsieur Ferrazino: on demande aux locataires s'ils sont d'accord de partir, on cherche une solution qui arrange tout le monde et je connais bien des privés qui se sont trouvés fort aise d'avoir tout d'un coup des montants leur permettant de s'installer ailleurs, dans de meilleures conditions, et qui y trouvent leur profit et leur intérêt.

Maintenant, je dirai quelques mots sur la proposition du groupe radical. Si nous sommes attachés à la diversité culturelle, à ce que Genève rayonne par ses théâtres, nous sommes également attachés au maintien d'une zone industrielle en ville de Genève. Nous ne pourrons donc malheureusement pas entrer en matière sur cette proposition, parce que, même si la création des décors de théâtre peut être considérée comme une sorte d'industrie, nous considérons que l'activité théâtrale n'a rien à voir avec l'activité industrielle. En raison de notre attachement à la zone industrielle, à une certaine mixité en ville de Genève, nous ne pourrons pas suivre les propositions du groupe radical sur ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai aux différentes interventions et tout d'abord à M. Oberholzer. Vous faisiez allusion, Monsieur Oberholzer, à la majorité Alternative du Conseil administratif et vous en avez déduit un certain nombre de choses. Vous auriez également pu faire allusion à la majorité de l'Entente du Conseil d'Etat et déplorer que le Canton n'ait pas été capable d'offrir une solution pour les artisans de Sécheron. En l'état, je vous remercie d'avoir dit implicitement que le Conseil administratif à majorité Alternative, lui, a été en mesure de trouver une solution pour ces artisans!

Monsieur Sormanni, je ne mélangerai pas, quant à moi, le projet en cause et toute la problématique de la zone industrielle de Châtelaine. Je peux vous rejoindre sur un certain nombre de critiques que vous avez formulées et que j'ai assez souvent reprises à mon compte, mais je vous rappelle qu'en l'occurrence nous réagissons aux événements, à l'installation de Serono à Sécheron et à ses conséquences, à savoir qu'il a fallu trouver une solution pour reloger l'ensemble des artisans du site de Sécheron. Nous n'avons pas ménagé nos efforts et nous

continuons dans le cadre des différents groupes de travail qui rassemblent l'Etat, la Ville, les communes, les artisans, les différents intéressés. Jusqu'à nouvel avis, la Ville peut s'honorer d'avoir enlevé une épine du pied du Canton en trouvant cette solution.

Evidemment, cette solution a son coût et si nous avions eu le temps de travailler comme nous le souhaitions, c'est-à-dire non pas dans l'urgence, mais dans le cadre d'un réaménagement global du site, nous aurions certainement pris d'autres options. Nous n'avons pas eu cette possibilité, nous avons dû répondre à la nécessité de trouver une solution rapide.

Par ailleurs, les libéraux nous reprochent de favoriser certains artisans, qui vont se retrouver dans des locaux qu'ils paieront peut-être moins cher que d'autres artisans logés dans des locaux privés, donc à des loyers plus élevés. Or, pour éviter que des artisans paient moins cher que d'autres, que nous propose M. Queloz? Cela mérite qu'on s'y arrête. Je ne connaissais pas encore cette notion du libéralisme, je n'ai sans doute pas tout vu, comme me le souffle M. Tornare, mais, là, il fallait le faire! M. Queloz nous dit qu'il faut arrêter les travaux dans les locaux de la ZIC, parce que c'est une sorte de subventionnement des artisans et, comme le Parti libéral est pour la transparence, il propose d'indemniser, donc de verser des espèces sonnantes et trébuchantes aux artisans pour qu'ils s'en aillent. En l'occurrence, ce que vous oubliez de dire, Monsieur Queloz, c'est que ces artisans ne sont pas du tout logés dans des locaux de la Ville de Genève! Le Parti libéral propose donc que la Ville indemnise les artisans – qui ne sont pas locataires de locaux de la Ville de Genève – pour qu'ils quittent les locaux d'un propriétaire privé! Que les gens vous entendent et il y aura beaucoup de demandes qui vont être formulées pour que la Ville de Genève verse des indemnités à des artisans qui doivent quitter tel ou tel local. Si c'est là la gestion de la municipalité que vous voulez au soir du 30 mars, les électeurs doivent le savoir, Monsieur Queloz!

Quant à ce qu'a dit M. Oberholzer sur l'affectation de la zone industrielle, une fois n'est pas coutume, je le rejoins. Je crois qu'il faut faire en sorte que l'affectation de cette zone soit respectée et c'est d'ailleurs une des qualités du projet qui vous est soumis ce soir et que, malheureusement, vous allez refuser. C'est dommage, mais, pour notre part, nous avons fait le travail auquel nous nous étions engagés: nous avons, dans les délais que nous nous étions fixés, aménagé des locaux pour les artisans de Sécheron.

Pour terminer, je préciserai que si le coût des travaux est supérieur à ce que nous avions souhaité – et je le regrette – c'est en raison d'un certain nombre de demandes et d'exigences qui ont été formulées et que personne d'autre n'a voulu prendre en charge, ni l'Etat, ni la Fondation de valorisation de la BCGe, ni les propriétaires, ni Serono, ni personne! Là encore, plutôt que d'être blâmée, la Ville

devrait être remerciée d'amener une solution définitive qui permettra au projet de Serono de se réaliser et aux artisans d'être relogés.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le rapport de minorité a été écrit par quelqu'un qui, soit est mal renseigné, soit truande la vérité! Le rapporteur évoque des nuisances sonores futures inacceptables, alors qu'il ne prend pas en compte le fait que les artisans aujourd'hui subissent des nuisances sonores bien plus insupportables et qu'ils doivent s'en accommoder. Il évoque les toits vitrés comme si, depuis une bonne centaine d'années, les usines n'avaient pas toutes des toits vitrés pour profiter de la lumière du jour. Les utilisateurs s'accommoderont facilement des changements de température en hiver et en été. Où M. Queloz a-t-il vu ou entendu qu'une climatisation était demandée ou prévue? Enfin, et c'est plus grave, les prix de location du marché au mètre carré cités par l'auteur sont tout simplement faux. En effet, il prétend que le prix moyen du marché est actuellement de 170 francs le mètre carré. Pour obtenir un prix si bas, il faut louer au moins une surface de 3000 m^2, ce qui ne concerne pas les artisans dont nous parlons, qui doivent actuellement débourser entre 200 et 220 francs le mètre carré – vous devriez le savoir, Monsieur Queloz – cela à cause de la spéculation sur les sites industriels, qui pousse d'ailleurs beaucoup d'artisans à quitter Genève pour se réfugier loin des centres urbains. Il en va de même pour ceux qui louent des espaces à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale: M. Queloz cite un montant de 145 francs que paieraient les locataires actuels des ateliers de Sécheron. Il devrait savoir que ces artisans paient en réalité entre 150 et 200 francs le mètre carré.

Ce qui est sous-jacent à ce genre de prose, c'est tout simplement la volonté de disqualifier un projet et de légitimer la spéculation qui impose des prix de location prohibitifs, quitte à obliger les artisans à fermer boutique et à supprimer des emplois. Ce conseiller municipal libéral va jusqu'à proposer qu'on les paie pour partir, c'est-à-dire que l'on gaspille l'argent du contribuable de manière indécente, au lieu de l'investir pour protéger l'emploi! On peut en effet se réjouir de l'installation de Serono à Sécheron, mais pas au prix d'envoyer les artisans hors de la zone urbaine où se trouve leur clientèle et de les obliger à déposer leur bilan. Nous défendrons donc ce crédit complémentaire.

M. Alain Gallet (Ve). Les Verts sont gênés par cette proposition. Ils rejoignent passablement de remarques qui ont été faites par les préopinants, en particulier parce qu'on a affaire ici à une sorte de théorie des dominos et qu'apparemment il n'y a pas de stratégie de promotion économique en Ville de Genève. Est-ce M. Muller qui devrait s'en occuper, puisqu'il est en charge du dicastère des finances? C'est une question, Monsieur le président, vous la transmettrez.

En l'occurrence, on n'a donc pas de stratégie économique et parce qu'on accepte pour x raisons – dont certaines sont bonnes et d'autres particulièrement mauvaises – la concentration des activités de Serono sur le site de Sécheron, on est obligé ensuite de pousser les dominos un peu plus loin. On va donc pousser les artisans dans une zone industrielle que l'on a achetée à prix fort et qu'on doit par ailleurs réaménager. Or, évidemment, le projet de réaménagement ne colle jamais tout à fait à la réalité, l'économie étant une chose mouvante, difficilement planifiable sur le long terme. On a ainsi une implantation de Serono à Sécheron – très lourde à gérer, nous en avons parlé, et qui reste d'ailleurs très problématique – et une implantation de petites activités artisanales sur le site de Châtelaine, sans avoir véritablement prévu la façon dont elles allaient s'organiser. Quand les dominos arrêtent de se dérouler, on se trouve face à une sorte d'immobilisme et on est bien obligé de réfléchir à comment continuer. A Châtelaine, on va ainsi devoir réinvestir de l'argent pour redonner des qualités à ce patrimoine. N'aurait-on pas mieux fait, comme prévu au départ, de tout raser et de repartir de zéro? Certaines villes en Suisse, je pense à Zurich, savent faire, à un certain moment, du passé table rase et reconstruire une véritable stratégie de développement, orientée en particulier vers la mixité. Genève ne le fait pas et c'est bien dommage.

C'est dire que les Verts sont particulièrement gênés par cette proposition et seront gênés par les suivantes. Nous aimerions insister ce soir sur la nécessité absolue pour Genève de se donner une stratégie de développement économique. Qu'elle le fasse avec le Département cantonal de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, c'est tout à fait possible, mais il faut que cette promotion économique soit liée à ceux qui créent le plus d'emplois, à savoir les PME. A Sécheron, je le relève pour M. Oberholzer, Serono n'offrira pas 2000 emplois industriels. On ne sait pas exactement combien il y en aura, mais une bonne part de ces emplois – on parle de 70% – seront plutôt de type administratif. La zone industrielle genevoise continue donc bien à se déliter et on ne semble pas prendre le chemin d'une recomposition. C'est très malheureux.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). La plupart des intervenants sont d'accord pour dire qu'on va dans le mur, mais que font-ils? Ils donnent des gaz, ils continuent, au lieu de freiner et d'arrêter la casse! Il vaudrait mieux maintenant repenser ce problème et faire quelque chose de sérieux, parce que nous aurons bien d'autres demandes de crédit, ne serait-ce que pour les aménagements extérieurs. En effet, on ne pourra pas laisser la situation telle quelle, à proximité du magnifique parc qui va, un jour, être réalisé à l'emplacement actuel du stade des Charmilles.

Je ne connais peut-être pas grand-chose dans le domaine technique, mais vous transmettrez à M. Mino, Monsieur le président, que la circulation de l'air va poser

problème dans une surface en verre aussi énorme. A partir du moment où on la subdivise en pièces de 6 mètres de large et de 9 mètres de hauteur, la circulation de l'air ne se fera pas de la même façon et les problèmes de climatisation vont apparaître, on nous l'a dit. Quant aux prix de location qui sont au-dessous des tarifs du marché, on nous a donné certains prix à la commission des travaux – où vous ne siégez pas, Monsieur Mino, et cela m'étonnerait que vous lisiez les notes de séances… De plus, je me suis renseigné sur les prix du marché pour l'artisanat et l'industrie: ils varient, mais ceux que j'ai énoncés m'ont été donnés par la Chambre immobilière. Par ailleurs, si les artisans paient si peu à Sécheron, c'est bien parce qu'ils étaient susceptibles de partir le jour où un projet se dessinerait et, en l'occurrence, le projet s'est dessiné.

Cela dit, même si on aménage ces ateliers à Châtelaine, il n'est pas encore sûr que les artisans seront satisfaits et qu'ils seront tous prêts à y emménager. Et puis, concernant les nuisances, ils auront des voisins. A un moment donné, un artisan qui aura du travail de bureau à faire entendra à côté la scie circulaire du menuisier ou le travail du carrossier. Il y aura aussi des problèmes d'odeur, dus à une multitude d'activités très variées, d'autant qu'il y en aura onze supplémentaires, qui seront aussi des activités subventionnées.

J'en viens aux propos de M. Sormanni. Je crois qu'il confond un peu les casquettes: il n'est pas à la Fondetec ici. En fait, je parle dans mon rapport, non pas d'indemniser et de payer les artisans, mais de les dédommager pour les frais qu'ils auront. Je propose cela parce que nous nous y retrouvons, parce que nous y avons un intérêt, bien sûr, ne serait-ce que par la taxe professionnelle, les 300 millions d'investissement et tout le développement que va connaître le site de Sécheron. Je crois qu'au niveau de notre économie c'est important et que la Ville est gagnante. C'est pourquoi j'ai proposé de dédommager les artisans, même si ce ne sont pas nos locataires. En l'occurrence, même si M. Ferrazino n'écoutait pas, j'ai bien précisé que c'étaient les locataires de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Il n'est pas question que la Ville soit obligée de reloger systématiquement tous les gens qui lui téléphoneraient! En revanche, s'il faut libérer les terrains de Sécheron pour les mettre à la disposition de Serono, cela peut justifier de verser un dédommagement, de payer les frais des artisans – et non pas de leur faire des cadeaux, comme vous laissez entendre que nous voudrions le faire.

Cette solution que je préconisais est liée aussi à la question des délais. Je sais que Serono est très pressé. Or quand Serono pourra-t-il entreprendre les travaux? Ce n'est pas demain la veille, compte tenu de ceux qu'on doit exécuter à Châtelaine avant de reloger les artisans installés aujourd'hui à Sécheron. Cela pose un véritable problème, d'autant que nous n'avons pas la garantie aujourd'hui qu'ils seront d'accord de quitter les lieux. Nous risquons d'avoir des problèmes, parce qu'ils ne seront peut-être pas satisfaits des mauvaises conditions que nous leur offrons. Pour ma part, je reste persuadé que ces artisans méritent de meilleurs

locaux que ceux qu'on leur offre… Si M. Ferrazino nous donnait des précisions concernant le planning et les délais, je serais ravi de l'entendre, parce qu'il doit savoir, lui, quelles sont les échéances pour Serono.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous, les démocrates-chrétiens, approuvons cette proposition, en dépit des quelques critiques que nous pourrions aussi faire. Je voudrais dire à M. Ferrazino que, c'est vrai, la Ville rend un service, mais qu'elle le rend d'abord aux artisans. Elle va à la rencontre de l'Etat, c'est vrai, mais enfin les collectivités publiques ne sont pas censées se renvoyer, comme dans un match, ce que la Ville sait faire, ce que l'Etat ne sait pas faire… En réalité, l'Etat n'a pas les terrains que la Ville a; il pouvait mettre des locaux à disposition, mais plus loin et on comprend que les artisans ne tenaient pas à s'éloigner du centre-ville. Alors, tant mieux si la Ville rend service aux artisans, mais il ne faut pas en tirer gloire face à l'Etat, d'autant que celui-ci est tout à fait favorable au projet et qu'il a même offert à la Ville d'y contribuer financièrement. On avait parlé, au départ, de 3 millions et ç'aurait pu être plus. La Ville n'a pas eu besoin de cette contribution, semble-t-il, mais il faut quand même la rappeler.

Cela dit, il est clair que, si on devait construire aujourd'hui des locaux pour artisans, on les construirait sans doute différemment. Par exemple, aux Acacias, un grand bâtiment pour artisans existe depuis des années et démontre que, depuis des années, on conçoit autrement ces bâtiments pour artisans. Mais tant mieux si le site de Châtelaine marche.

Pour terminer, nous tenons à dire, en lien avec le rapport PR-207 A concernant les halles de Tivoli, que nous aurions voulu proposer à M. Tornare d'examiner s'il n'y a pas une possibilité d'installer des ateliers pour jeunes sur le site de Châtelaine. En effet, Châtelaine est très bien situé et on offrirait ainsi aux jeunes un lieu où il y a d'autres activités, où il y aurait une certaine intégration. Puisqu'on a relevé que les locaux de Châtelaine ne seront pas tous occupés, ce serait là une occasion de rendre service aux jeunes et de réaliser le projet très intéressant de M. Tornare.

M. Alain Marquet (Ve). Evidemment, comme tout le monde l'a dit, nous sommes au milieu du gué. Certains proposent de reculer, certains proposent d'avancer, certains proposent de jeter de l'argent au fil de l'eau sans trop qu'on sache à quoi il servira. Pour notre part, nous les Verts, même si nous avons de l'eau jusqu'à la ceinture, nous sommes de ceux qui pensent qu'il serait plus utile d'avancer pour voir une solution se dessiner enfin à cet endroit, qui nous a posé beaucoup de problèmes, qui nous a coûté déjà très cher, mais ce n'est pas en reculant maintenant qu'il nous coûtera moins cher.

A l'époque, nous avons été soumis à une pression, car il y avait urgence à réagir, et les Verts étaient de ceux qui demandaient que l'Etat participe aussi. Nous avons demandé, dès la prise en considération de la proposition, qu'il y ait une participation de l'Etat, puisque la Ville le dispensait de construire à Mouille-Galand en investissant dans la zone industrielle de Châtelaine. Malheureusement, cela a été refusé. Ce soir, l'essentiel pour nous est de reloger les artisans de Sécheron, parce qu'ils ont besoin de pouvoir exercer leur métier; c'est important pour eux et pour nous aussi.

Pour en venir aux propositions de M. Queloz, elles sont effectivement un peu surprenantes, conformes à une logique libérale qui nous épatera toujours… En l'occurrence, elles reviennent à dire que Serono est grand, beau et fort, qu'il faut lui laisser la place et que les artisans doivent donc dégager: «Voilà des sous, nous vous faisons une gentille aumône, mais laissez la place par pitié!» A cet égard, j'aimerais quand même dire ici que l'objectif des artisans n'est pas essentiellement et primitivement de recevoir de l'argent pour accepter de laisser la place: leur objectif est de pouvoir exercer leur art, leur métier, de participer à la création et au maintien des emplois en ville de Genève et, dans ce sens-là, nous pensons que le projet sera utile. C'est important et je tenais à le souligner.

Mme Ecuvillon a soulevé le problème énergétique. J'ai pris des renseignements auprès de M. Macherel. Celui-ci se dit évidemment heureux de ne pas devoir gérer régulièrement, au niveau de l'énergie, des bâtiments semblables à celui dont on s'occupe ce soir. Toujours est-il qu'en termes énergétiques la proposition qui est faite correspond aux exigences de la loi. La quantité de joules nécessaires pour chauffer et entretenir le bâtiment correspond à ce que la loi demande. La proposition est dans la fourchette définie par la loi et nous l'accepterons donc. Nous n'aimerions pas recevoir des projets identiques à chaque séance, mais, dans le cas présent, la loi est respectée et nous pouvons donc y aller, même si le projet n'est pas idéal en termes énergétiques.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne suis pas membre de la commission des travaux, mais je connais la problématique de Châtelaine pour m'y être frotté il y a environ trois ans. A cet égard, j'aimerais bien que le Conseil administratif nous donne sa définition des locaux pour artisans ou pour entreprises novatrices.

En effet, et voilà la suite de mon intervention, il y a environ trois ans, il avait été envisagé de louer certains locaux dans la zone de Châtelaine à une entreprise de recyclage écologique des matières plastiques. La Ville de Genève n'a pas jugé opportun d'équiper certains de ces locaux du strict minimum, tel qu'énergie, chauffage, sanitaires, salubrité et même étanchéité du toit. La Ville n'a rien voulu faire pour cette petite entreprise travaillant dans l'écologie et aujourd'hui, chers

collègues, celle-ci s'est expatriée à Fribourg, où elle a trouvé des locaux ad hoc et des conditions fiscales intéressantes! Pendant ce temps, la Ville de Genève aménageait des locaux, sur le même site, pour le centre de formation du Service d'incendie et de secours, pour les ateliers du Service d'assistance et de protection de la population, pour le dépôt des bibliobus, tout cela sur des budgets que je qualifierais de fantômes. En conséquence, je souhaiterais que le Conseil administratif ne se voile pas la face et informe notre Conseil sur les coûts, même cachés, engagés sur le site de Châtelaine pour ces opérations. Le groupe libéral, comme sans doute pas mal de monde dans cette salle, souhaiterait recevoir ces renseignements. Par avance, je remercie le Conseil administratif – même s'il n'écoute pas et qu'il n'en a rien à «cirer» de ce que je suis en train de lui dire! – de nous donner des éclaircissements, sachant que je parlais d'une entreprise contribuable de la Ville qui a dû s'expatrier!

M. Daniel Sormanni (S). Monsieur le président, vous direz à M. Queloz que je n'ai pas parlé de sa proposition de dédommagement pour faire partir les artisans: c'est M. Ferrazino qui en a parlé et qui a démontré qu'elle était inadéquate. Cela étant, je vais dire deux mots à ce sujet. Finalement, ce que M. Queloz nous propose, c'est de payer ces artisans pour qu'ils disparaissent! Ce n'est pas notre objectif: nous voulons que ces artisans puissent rester actifs, si possible sur le territoire de la Ville de Genève, près de là où sont leurs clients aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous voulons les installer à Châtelaine. Nous voulons des entreprises vivantes et qui créent des emplois: nous ne voulons pas payer des entreprises pour qu'elles mettent la clé sous le paillasson!

D'autre part, je n'ai pas entendu le conseiller administratif dire une chose que nous avons demandée plusieurs fois et qui a été demandée également par d'autres: quid de la vision globale de l'aménagement de cette zone industrielle de Châtelaine? Le Conseil administratif aura-t-il un jour – lequel, cela concerne le Conseil administratif, ce n'est pas notre propos – une stratégie artisanale et industrielle sur ce site? Y aura-t-il un jour une stratégie de la Ville de Genève en matière de zone industrielle sur ce site? Jusqu'ici, rien! C'est le silence le plus total depuis l'achat de ces parcelles et les premiers mots dits à cette occasion.

Nous avions auditionné en commission des finances, à l'occasion de cet achat, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), qui avait proposé de gérer les zones industrielles de la Ville de Genève. En ce qui me concerne, j'étais un de ceux qui pensaient que la Ville de Genève était capable de mettre sur pied une stratégie dans ce domaine et de le faire elle-même, mais, pour finir, je vais déchanter! Je vais me dire qu'on aurait mieux fait de confier ces zones industrielles à la FTI et qu'ainsi quelque chose aurait été fait. Gérer les zones industrielles est le métier de la FTI, elle a des professionnels, elle a démon-

tré dans ce canton qu'elle était capable de mettre à disposition des artisans et des industries des locaux à des prix raisonnables. Peut-être faudra-t-il finalement se résoudre à constater que l'exécutif de la Ville de Genève n'est pas capable de mettre sur pied une stratégie dans ce domaine et qu'il faut confier cela à la FTI. Ce serait quand même un peu dommage. Moi, je crois que la Ville est capable de le faire et j'aimerais bien que le Conseil administratif nous réponde un jour sur ce sujet.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Monsieur le président, vous transmettrez à M. Sormanni que je n'ai jamais souhaité que les artisans de Sécheron disparaissent. J'ai parlé d'un déplacement, ce n'est pas la même chose! Par ailleurs, je voudrais rappeler encore une fois que nous aurons dépensé 23 millions jusqu'ici pour 16 artisans et que ce n'est pas fini!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En réponse aux derniers propos de M. Sormanni, je lui confirme ce que nous avons déjà dit dans cette enceinte, à savoir que nous avons lancé, parallèlement et indépendamment de l'objet qui nous occupe ce soir, une étude de réaménagement de l'ensemble de la zone industrielle de Châtelaine. C'est la raison pour laquelle j'ai relevé tout à l'heure que le problème des artisans de Sécheron était arrivé de manière un peu inopportune, parce qu'il nous obligeait à agir dans l'urgence, indépendamment de la réflexion de base que nous avions engagée. En l'occurrence, nous avons déjà les premières esquisses et les premiers résultats de cette réflexion, que nous entendons poursuivre, sur une stratégie qui réponde à l'objectif dans lequel le Conseil municipal a acquis ces terrains. Du reste, j'ai eu l'occasion de le dire à moult reprises et je le dis encore une fois: je suis, tout comme vous, choqué par le fait que la plupart des locaux à Châtelaine soient affectés à des utilisations qui n'ont absolument rien à voir avec le caractère industriel ou artisanal de la zone. La Ville, dans la gestion de cette zone industrielle et artisanale, ne montre en effet pas l'exemple, c'est le moins que l'on puisse dire.

Nous avons bien évidemment la volonté d'atteindre l'objectif prévu, mais, pour y parvenir, encore fallait-il savoir comment la zone allait évoluer. Un certain nombre de bâtiments devront être détruits et on pourra réaménager le site plus favorablement. Cela dit, le bâtiment dont nous parlons aujourd'hui, appelé communément «la cathédrale», qui date sauf erreur de 1917 et qui a des qualités typiques au niveau de la construction et notamment de la toiture, a fait l'objet de plusieurs études de conservation du patrimoine. Nous savions donc que ce bâtiment ne risquait en tout cas pas d'être démoli, puisqu'il est d'une certaine qualité qui plaide en faveur de son maintien, et nous pouvions, indépendamment de la

réflexion d'ensemble, accueillir les artisans de Sécheron dans ce lieu. Cela ne veut pourtant pas dire – je vous rassure et je vous le confirme – qu'une fois les artisans de Sécheron installés dans ce bâtiment nous allons abandonner le travail qui est le nôtre concernant l'ensemble de la zone industrielle. Nous comptons bien le poursuivre et je peux vous dire que vous aurez prochainement, dans le cadre de vos travaux en commission, une présentation de la première esquisse, qui est toute récente et qui est indépendante, je le répète, de l'objet qui nous occupe ce soir, lequel concerne uniquement le bâtiment le plus ancien, celui qui a la plus grande valeur patrimoniale. Voilà, j'espère avoir répondu ainsi à vos attentes, Monsieur Sormanni.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 45 oui contre 16 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 309 000 francs, complémentaire au crédit de 5 800 000 francs voté le 16 janvier 2002, destiné à la suite de la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle située à l'avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune du Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 309 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 32 100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 5 800 000 francs, premier crédit voté le 16 janvier 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Mmes Alice Ecuvillon, Alexandra Rys et Odette Saez: «Trouvons un emplacement convenable pour le manège construit par Copyrart» (M-336)[1].

PROJET DE MOTION

L'association Copyrart s'occupe de la réinsertion professionnelle de chômeurs dans le cadre d'un programme fédéral et avec l'appui de la Ville de Genève. Sur une période de deux ans, 60 chômeurs ont travaillé à la création d'un manège pour enfants, à deux étages, dans le style 1900. Ce travail est pratiquement terminé et la population a pu admirer cette splendide sculpture mobile, qui a fonctionné pendant quelques semaines à la place du Rhône pour la plus grande joie des petits et des grands.

Vu qu'il serait dommage qu'une telle œuvre d'art finisse au fond d'un quelconque hangar, pour n'en sortir que quelques jours par an (Promotions ou Fête de la musique),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à attribuer un emplacement définitif au manège construit par Copyrart pour que celui-ci puisse y fonctionner du début du mois d'avril à la fin du mois d'octobre, étant entendu qu'il pourra être démonté chaque hiver pour être mis à l'abri.

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier tout particulièrement les deux possibilités d'emplacement suivantes:

– la place du Rhône, où cette attraction mettrait une note poétique au milieu d'un environnement assez prosaïque;
– le parc des Bastions, lieu traditionnel des fêtes enfantines.

[1] Annoncée, 2850.

M. Jacques Finet (DC). Tout le monde connaît l'association Copyrart, qui procure des emplois temporaires fédéraux à des chômeurs en fin de droit et grâce à laquelle une soixantaine de chômeurs se sont relayés, sur environ deux ans, pour construire un superbe manège qu'on a pu admirer sur la place du Rhône l'automne dernier. C'est un manège de style 1900, absolument superbe, d'autant plus superbe qu'il faut relever qu'il n'y avait aucun artiste parmi les gens qui ont travaillé à ce manège. Ils étaient tous des travailleurs sans talent artistique particulier, qui se sont dévoués pour construire ce manège. Ce dernier est magnifique et il serait très dommage que la population en soit privée. Nous demandons donc que le Conseil administratif trouve un emplacement à demeure pour ce manège, de façon qu'il puisse fonctionner pour la plus grande joie des enfants, du mois de mai au mois d'octobre chaque année. Pour l'instant, il est prévu que ce manège ne fonctionne que pour la Fête de la musique ou les Promotions des écoles enfantines. Il faut savoir qu'il serait exploité par des gens qui bénéficient du revenu minimum cantonal d'aide sociale et que ce serait l'occasion pour eux d'effectuer une contre-prestation particulièrement gratifiante. Je vous remercie donc de bien vouloir renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Le groupe socialiste accepte cette motion, parce qu'il faut, en effet, mettre en valeur ce manège qui est presque une œuvre d'art. Ce qui était intéressant, dans ce projet, c'étaient les ateliers de réinsertion professionnelle, qui devraient se démultiplier pour aider les nombreuses personnes, que ce soient d'anciens chômeurs ou des jeunes qui n'ont pas encore trouvé de travail, à se réinsérer. S'agissant du lieu, la question se pose comme pour la Comédie ou le Musée d'ethnographie: où le mettre? Ce manège est d'envergure, il est important et, si le Conseil administratif décidait de l'installer aux Bastions, la Commission des monuments, de la nature et des sites devrait dire son mot et donner son accord.

Il faut savoir que ce n'est pas un objet qui peut changer de place, il doit rester à un endroit fixe. En effet, l'expérience qui a été faite à la place du Rhône a montré que sa remise en place coûte cher, son démontage aussi. Il faut donc trouver un lieu fixe et, pour raccourcir, je dirai que c'est dans ce sens-là qu'il faudra chercher une solution.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Finet parle à des convaincus: mon département subventionne largement Copyrart, vous le savez, et le Conseil administratif a précisément fait la proposition d'achat (PR-207) des

halles de Tivoli pour y installer une partie des activités de Copyrart. Nous sommes donc tous convaincus de l'utilité de cette association.

En ce qui concerne le manège, Monsieur Finet, nous avons apprécié comme vous son installation à la place du Rhône, mais, puisqu'il faut déplacer ce manège, le Conseil administratif in corpore est en train de chercher un lieu. Cet après-midi, j'ai eu quelques discussions avec certains fonctionnaires de mon département pour examiner la possibilité de l'installer dans le quartier de Saint-Jean. Je vous donnerai une réponse prochainement, sans doute par écrit puisque nous ne nous reverrons pas avant le début avril. D'ici à la fin de mars, nous trouverons donc, avec mes collègues, un emplacement pour ce manège.

M. Guy Dossan (R). Il est évident que le groupe radical soutiendra cette motion et son renvoi au Conseil administratif. Il semble qu'il doit être possible de trouver un site pour ce carrousel, qui n'est quand même pas si gigantesque. Il y a suffisamment de possibilités: on peut penser aux quais, à la place du Molard – où ce manège cadrerait assez bien avec les immeubles environnants – ou encore au Jardin anglais, dont le style conviendrait aussi.

On peut évidemment regretter qu'on l'ait enlevé de la place du Rhône, parce qu'il cachait quelque chose dont on ne peut pas vraiment être très fier. La place du Rhône n'est en effet pas un des sommets architecturaux de Genève! En hiver, elle est cachée par la patinoire et, en été, elle l'était par le carrousel… Mais enfin, trouvons un autre lieu et, pour ce faire, renvoyons cette motion au Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral ira aussi de sa petite idée sur le sujet. Nous sommes sensibles au maintien de ce manège, non pas tellement à cause de ceux qui l'ont construit, mais surtout à cause de son esthétique. Personnellement, je trouve ce manège tout à fait intéressant et j'ai beaucoup de plaisir à le voir. Je dirai même que les grands ont plus de plaisir à le voir que les enfants.

Cela dit, j'ai cru sentir une certaine ironie chez mon prédécesseur lorsqu'il parlait du Jardin anglais ou de la place du Molard… En l'occurrence, pourquoi ne pas le mettre dans un quartier ou au bois de la Bâtie? Je ne ferai pas l'énumération des espaces possibles, car le Service des espaces verts et de l'environnement et le magistrat en charge ont sans doute assez de ressources pour consulter une carte de la ville et choisir un endroit. Voilà pour notre soutien à cette motion. J'ai, pour ma part, une petite faiblesse pour le bois de la Bâtie: je verrais bien ce manège là-bas, ce serait très joli…

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à attribuer un emplacement définitif au manège construit par Copyrart pour que celui-ci puisse y fonctionner du début du mois d'avril à la fin du mois d'octobre, étant entendu qu'il pourra être démonté chaque hiver pour être mis à l'abri.

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier tout particulièrement les deux possibilités d'emplacement suivantes:

– la place du Rhône, où cette attraction mettrait une note poétique au milieu d'un environnement assez prosaïque;
– le parc des Bastions, lieu traditionnel des fêtes enfantines.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 19 février 2002, intitulée: «Prolongation des prestations des TPG en zone urbaine les vendredis et samedis soir» (M-219)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la direction des Transports publics genevois (TPG) et du Conseil d'Etat pour que soit étudiée la possibilité de prolonger les prestations des TPG sur les lignes urbaines et suburbaines jusqu'à 1 h 30 les vendredis et samedis soir.

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 4467.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif s'est adressé aux TPG pour leur demander de bien vouloir procéder à une évaluation du coût découlant d'une prolongation de leurs prestations en zone urbaine les vendredis et samedis soir jusqu'à 1 h 30 du matin.

La direction des TPG a répondu avec retard à la demande du Conseil administratif en raison du fait qu'elle attendait que le plan directeur du réseau des transports publics 2003-2006 soit accepté par le Grand Conseil. A noter en effet que ledit plan, désormais approuvé, contient des améliorations du réseau Noctambus (meilleure cadence, aménagements tarifaires), ce que n'a pas manqué de relever la direction des TPG. Toutefois, selon cette dernière, une prolongation des services urbains comme la motion M-219 le demande serait à considérer comme une offre complémentaire, l'offre de base s'arrêtant à 24 h, selon l'article 2 de la loi H 1 50. S'il est exact que la loi cantonale limite à 24 h l'offre de base, il n'en demeure pas moins que le plan directeur 2003-2006 du réseau des transports publics prévoit expressément, à titre d'objectif principal, qu'«il faut développer le réseau de nuit». Le Conseil administratif considère en conséquence qu'une amélioration de l'attrait du réseau de nuit ne saurait être considérée exclusivement comme une offre complémentaire, mais également comme la réalisation d'un objectif fixé dans le plan directeur 2003-2006.

L'évaluation du coût, en prévoyant de prolonger les services des lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 19 et 27, selon les intervalles valables à partir de 21 h 30 et en superposition au réseau Noctambus déjà existant, serait de l'ordre de 1 200 000 à 1 500 000 francs.

Une étude a été lancée et des contacts ont été pris avec l'Association des communes genevoises. Une proposition sera soumise au Conseil municipal dans le cadre du projet de budget 2004.

En l'état, le Conseil administratif s'est adressé au Conseil d'Etat pour l'inviter à modifier l'article 2, alinéa d, de la loi cantonale sur le réseau des transports publics (H 1 50) afin d'intégrer expressément dans la loi l'amélioration du réseau de nuit comme un élément de l'offre de base.

Le Conseil municipal sera bien entendu tenu informé sans retard du résultat de ces démarches.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Isabel Nerny, Alice Ecuvillon, MM. Robert Pattaroni, Roman Juon, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Il serait si facile d'animer notre ville à moindre prix» (M-272)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en considération la création de tréteaux sur les places de la Fusterie, du Molard, Longemalle, de la Madeleine, du Perron, du Bourg-de-Four, des Grottes, entre autres, avec des groupes de théâtre d'enfants, de marionnettes, de danses folkloriques, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pendant l'été, de nombreuses animations égaient le centre-ville. Même si l'excellence n'est pas toujours au rendez-vous, les prestations des musiciens et autres artistes ambulants sont très variées.

En matière d'animation, le Conseil administratif souhaite laisser une grande liberté aux divers intervenants; sur le principe, il est donc favorable à ce que certaines places du centre-ville soient mises à la disposition de groupes organisant des spectacles à caractère culturel.

L'installation provisoire de tréteaux est possible, sous réserve d'un examen de la faisabilité, au cas par cas, selon les endroits.

Rappelons enfin qu'il appartient aux groupes souhaitant organiser des animations culturelles de contacter le Service des agents de ville et du domaine public qui examine toutes les demandes d'utilisation accrue du domaine public et délivre les permissions adéquates.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le maire: *André Hediger*

---

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 6814.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, Mmes Alexandre Rys et Sophie Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la Ville de Genève» (M-317)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à trois ans du démarrage du grand chantier du siècle:

– de l'informer de tout ce qui a trait au projet CEVA;
– de lui faire connaître la participation financière de la Ville de Genève pour tous les aménagements induits par le projet;
– de mesurer l'impact du percement du tunnel sur les quartiers de Champel et des Eaux-Vives;
– de prendre des dispositions pour que, après celle de la Praille, la première station en ville de Genève assure une bonne desserte de l'Hôpital cantonal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet CEVA fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire prévue le lundi 24 février 2003.

Par ailleurs, le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie travaille activement sur le projet de la gare des Eaux-Vives avec le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

D'entente avec M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, une large concertation est d'ores et déjà programmée pour ce périmètre.

En ce qui concerne la gare Hôpital/Champel, la Ville de Genève souhaite une réflexion de fond prenant en compte la dimension urbaine et l'impact d'un tel arrêt sur le quartier voisin et son lien avec l'Hôpital.

Ainsi, la Ville de Genève a demandé à être étroitement associée au projet afin de pouvoir faire valoir ses préoccupations et s'assurer que ces demandes seront prises en compte.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Christian Ferrazino*

---

[1] Développée, 3545.

M. Alain Gallet (Ve). Certains d'entre nous ont assisté à cette importante séance de présentation du projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) par le conseiller d'Etat Robert Cramer. Chacun a pu se rendre compte que les impacts de ce projet étaient gigantesques, très difficilement maîtrisables et, en l'état du projet, difficilement maîtrisés. Malgré les assurances données par l'Etat et ses différents services – dont nous avons apprécié l'effort d'information – nous restons dans l'expectative d'une véritable mise en transparence de ce projet par rapport à la Ville. Ce projet aura des impacts pour l'ensemble de la population genevoise et à plusieurs endroits; je pense en particulier au quartier de l'hôpital ainsi qu'aux Eaux-Vives.

Par rapport à l'appropriation de ce projet par le Conseil municipal, nous sommes en droit de nous poser des questions sur la réponse du Conseil administratif, qu'il faut par ailleurs remercier pour la rapidité avec laquelle il a organisé cette séance d'information avec l'Etat. Nous devons nous demander si cette réponse prévoit vraiment quelque chose pour l'avenir. Les Verts sont très intéressés, vous le savez, au développement durable. A partir de là, nous devrions réfléchir – je lance l'idée ce soir, sans plus – pour savoir s'il y a lieu de créer une commission ad hoc CEVA, afin que le Conseil municipal maîtrise au mieux ce projet.

M. Michel Ducret (R). Effectivement, cette séance d'information a été très intéressante. Toutefois, elle n'a pas amené beaucoup d'éclaircissements par rapport aux questions que se posent les motionnaires quant aux besoins, quant aux coûts pour notre municipalité. Des points restent encore bien obscurs par rapport à leur importance prévisible, tout comme les conséquences en matière d'aménagement du territoire. Nous sommes très heureux que la Ville soit associée, comme elle doit l'être, aux études en cours, mais je vous rappelle que les délais souhaités par le Conseil d'Etat en matière d'ouverture des premières étapes de cette ligne – qui toucheraient les deux stations situées sur le territoire communal, soit l'hôpital et la gare des Eaux-Vives – sont à l'horizon 2008, ce qui est très optimiste à mon avis, et à l'horizon 2010. 2010, Mesdames et Messieurs, c'est dans sept ans et, croyez-moi, sept ans, ce n'est pas trop pour faire l'aménagement d'un secteur comme celui de la gare des Eaux-Vives, avec toutes ses implications. Il en va de même pour les problèmes posés par l'aménagement de la station de Champel, sachant qu'il est indispensable que cette station soit reliée de manière efficace à l'Hôpital cantonal, tout comme elle devra l'être, de manière verticale, au plateau de Champel lui-même, étant donné la profondeur de cette station sous la terre. Il y a donc là…

Le président. Monsieur Ducret, il s'agit ici de répliquer à la réponse et non de faire une interpellation… Qu'avez-vous à dire au Conseil administratif sur sa réponse?

M. Michel Ducret. Eh bien, je dirai simplement que le Conseil administratif nous fait une réponse intéressante, mais qui ne nous satisfait pas entièrement et qui nous laisse beaucoup d'inquiétudes. J'entends par là, et je crois que tous les motionnaires partagent ce point de vue, que nous souhaitons être régulièrement informés de l'avancement des travaux de la Ville sur ce raccordement CEVA et sur les différentes stations. Nous entendons pouvoir suivre ce travail d'assez près, parce que les conséquences en sont extrêmement importantes. Si on veut réussir cette opération, il faut notamment inviter le Conseil administratif à faire de l'information très rapidement auprès de la population sur les conséquences que le projet aura dans les quartiers concernés et sur les prestations qui seront offertes. Voilà, tout simplement, ce que j'ai à dire au nom des motionnaires.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5394

2. Communications du bureau du Conseil municipal 5396

3. Questions orales..... 5397

4. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler, Alain Dupraz, Jacques Mino et Marc Dalphin: «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-351) 5399

5. Motion de Mmes Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler, Alain Dupraz, Jacques Mino et Marc Dalphin: «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-351)..... 5399

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 5 800 000 francs voté le 16 janvier 2002, de 3 309 000 francs destiné à la suite de la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, située avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune du Petit-Saconnex (PR-264 A/B) 5410

7. Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Mmes Alice Ecuvillon, Alexandra Rys et Odette Saez: «Trouvons un emplacement convenable pour le manège construit par Copyrart» (M-336) 5433

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 19 février 2002, intitulée: «Prolongation des prestations des TPG en zone urbaine les vendredis et samedis soir» (M-219)..... 5436

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Isabel Nerny, Alice Ecuvillon, MM. Robert Pattaroni, Roman Juon, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Il serait si facile d'animer notre ville à moindre prix» (M-272) 5438

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Christian Zaugg, Alain Gallet, Gérard Deshusses, Alain-Georges Sandoz, Michel Ducret, Mmes Alexandre Rys et Sophie Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Impact du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) sur la Ville de Genève» (M-317) 5439

11. Propositions des conseillers municipaux 5441

12. Interpellations 5441

13. Questions écrites 5441

La mémorialiste:
Marguerite Conus